

**718<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du lundi 4 avril 2011

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO**  
**DU 03 FEVRIER 2012 (N° 8.054)**

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

- I. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU S.A.S. LA PRINCESSE ANTOINETTE DE MONACO (p. 6.652).
- II. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU M. JEAN-MARIE NOTARI, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL (p. 6.654).
- III. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 6.654).
- IV. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 6.666).
- V. RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 6.666).
- VI. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES - RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS (p. 6.671).
- VII. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE (p. 6.676).
- VIII. RENOUELEMENT DES DELEGATIONS ET BUREAUX AUPRES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX (p. 6.685).
- IX. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 6.689).
- X. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 6.689).

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2011**

—  
**Séance publique  
du mercredi 4 avril 2011**  
—

*Sont présents* : Mme Nicole MANZONE-SAUQUET, Doyenne d'âge ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILLOTIS-SAUQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales ; M. Marco PICCINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

*Assurent le Secrétariat* :

Pour le Cabinet :

M. Jean-Sébastien FIORUCCI,  
Chef de Cabinet du Président du Conseil National  
M. Sébastien SICCARDI,  
Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques  
Mme Laurence GUAZZONE-MILLIASSEAU,  
Chargée de Mission pour les Affaires Sociales

Pour le Secrétariat Général :

M. Jean-Luc MERLINO,  
Secrétaire Général du Conseil National

Mme Florence FERRARI,  
Secrétaire en Chef

Mme Florence LARINI,  
Chef de Section

Mme Martine MORINI,  
Secrétaire-Sténodactylographe

—  
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Mme Nicole MANZONE-SAUQUET, Doyenne d'âge.

**Mme la Présidente d'âge.**- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyenne d'âge de notre Assemblée, il m'appartient de présider, selon la coutume, le début de la première Séance Publique de la présente session ordinaire de l'année 2011.

**I.**

**HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU S.A.S.  
LA PRINCESSE ANTOINETTE DE MONACO**

En préambule, il me revient la triste tâche de prononcer, au nom de l'ensemble du Conseil National, quelques paroles pour rendre hommage à Son Altesse Sérénissime la Princesse Antoinette de Monaco, décédée le 18 mars dernier.

Sa disparition a affligé les Monégasques ainsi que la population de Monaco. Une véritable tristesse a parcouru notre Principauté et les nombreux témoignages aussi bien de personnes connues que d'anonymes ont attesté de l'attachement et de l'affection que la Princesse Antoinette inspirait, car Elle occupait une place spéciale dans le cœur des Monégasques.

J'ai eu la chance et l'honneur d'être à Ses côtés pour Sa dernière apparition publique au mois de janvier dernier et ce jour-là, jour heureux puisque nous fêtons Son anniversaire, j'étais loin de m'imaginer qu'elle ne reviendrait plus à ce repas traditionnel organisé par l'Union des Femmes Monégasques.

Depuis l'annonce de Son décès, beaucoup a été dit et écrit au sujet de S.A.S. la Princesse Antoinette, je ne vais donc pas tenter de retracer en quelques phrases Sa vie longue et très riche.

Je tiens cependant à rappeler quelques-unes des valeurs profondes qui la caractérisaient et qui ont guidé nombre de Ses choix et de Ses engagements.

Douée d'une forte personnalité, Elle était de nature indépendante, avait son franc-parler. Elle était enjouée, affable et surtout simple. C'était une femme de conviction, fidèle à nos traditions et Qui aimait passionnément Son pays et les Monégasques.

Elle s'était attachée avec passion et dévouement aux causes qu'Elle avait embrassées. Elle s'était profondément impliquée dans la défense des jeunes. Présidente d'honneur de l'Union des Femmes Monégasques, Elle avait aussi plaidé, et je pense bien avant que n'ait sonné l'heure du féminisme, la cause des femmes. Elle avait également été à l'initiative des Entretiens de Monaco, réunissant des scientifiques autour du thème des médecines non conventionnelles.

Mais c'est surtout aux animaux qu'Elle consacra une grande partie de Ses dernières années. Elle présida d'ailleurs l'Exposition Canine internationale et l'Exposition Féline. Il faut rappeler que c'est grâce à Elle que s'est ouvert sur la Moyenne Corniche le refuge pour animaux abandonnés.

Elle fut une Présidente active de la Société Protectrice des Animaux et ce ne fut pas qu'un titre honorifique de plus. Elle remplit cette fonction avec détermination et dévouement et Elle fustigeait tous ceux qui traitaient les animaux avec désinvolture et cruauté.

Elle se caractérisait par Son Amour pour Sa Famille, Sa bonté vis-à-vis des Monégasques et Son caractère enjoué. Je puis ajouter que jusqu'à la fin de Sa vie, Elle s'est intéressée à la politique de Son pays, commentant parfois avec humour certains faits relatés dans quelques magazines qu'Elle affectionnait.

Pour terminer, je citerai Saint François d'Assise « Rappelez-vous que lorsque vous quittez cette terre, vous n'emportez rien de ce que vous avez reçu – uniquement ce que vous avez donné ».

Princesse de cœur, gageons que feu la Princesse Antoinette a emporté beaucoup car Elle a énormément donné.

A Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain Albert II, à son Altesse Royale la Princesse de Hanovre, à Son Altesse Sérénissime la Princesse Stéphanie de Monaco, à Ses enfants Madame la Baronne Elizabeth-Anne de Massy, Monsieur le Baron Christian-Louis de Massy et son épouse, à Ses petits-enfants, les Membres du Conseil National présentent leurs respectueuses condoléances.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je tiens, Madame la Présidente, à vous remercier de l'hommage que vous venez de rendre à la Princesse Antoinette de Monaco.

Ces remerciements, je vous les adresse au nom de tout le Gouvernement. C'est également avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de la Princesse Antoinette, Doyenne de la Maison Grimaldi.

Le 24 mars dernier, nombreux ont été les Monégasques et les résidents de la Principauté à se joindre à la Famille Princière en la Cathédrale pour honorer avec émotion la mémoire d'une grande Dame.

Cette fois encore, la population a tenu à exprimer son attachement profond au Souverain et à Sa famille, mais également sa sincère affection pour Celle qui s'est toujours montrée humaine et d'une grande générosité, comme vous l'avez rappelé à l'instant, Madame la Présidente, toujours prête à rendre service aux autres et à défendre les causes auxquelles Elle croyait.

Nous conserverons également d'Elle le souvenir d'une personne particulièrement accessible et chaleureuse avec tous ceux qui L'approchaient.

A cet égard, c'est avec une vive émotion personnelle que je me remémore la dernière apparition publique de la Princesse Antoinette à l'occasion du déjeuner organisé par l'Union des Femmes Monégasques et par vous, Madame la Présidente, en l'honneur de son quatre-vingt-dixième anniversaire.

Bien que déjà affaiblie, c'est avec un égal sourire qu'Elle avait tenu à assister à cet affectueux hommage.

Je tiens à exprimer avec les Membres du Gouvernement et l'Administration monégasque, mes plus sincères condoléances à notre Souverain et à Sa Famille.

**Mme la Présidente d'âge.-** Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Mes Chers Collègues, je vous propose en mémoire de S.A.S. la Princesse Antoinette de Monaco de vous lever et de respecter une minute de silence.

—  
(L'Assemblée se lève pour observer  
une minute de silence).

Je vous remercie.

## II.

### HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU JEAN-MARIE NOTARI, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL

Il est d'usage, lorsqu'un de nos anciens collègues disparaît, de lui rendre hommage. En début d'année disparaissait M. Jean-Marie NOTARI qui siégea pendant deux mandatures dans cette Assemblée. Cependant, pour respecter sa volonté, nous ne retracerons pas sa carrière au Conseil National. Néanmoins, afin de nous associer au deuil de la famille, dont un membre siège encore à ce jour, je vous propose que nous nous levions et respections également une minute de silence en sa mémoire.

—  
*(L'Assemblée se lève pour respecter  
une minute de silence).*  
—

Je vous remercie.

## III.

### RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE (ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL)

Nous allons maintenant aborder le troisième point de notre ordre du jour.

En vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles des articles 2 et 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et du Règlement Intérieur de notre Assemblée, cette Séance Publique est tout d'abord consacrée à l'élection du Bureau du Conseil National, c'est-à-dire à l'élection du Président et du Vice-Président de notre Assemblée.

Je vous précise que, conformément à l'article 2 de notre Règlement Intérieur, aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est

susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge.

Je vous rappelle enfin que cette élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice.

Le Conseil National étant actuellement constitué de vingt-deux membres, douze voix seront donc nécessaires pour être élu au premier tour. Si la majorité requise n'est pas obtenue, l'élection a lieu, au second tour de scrutin, à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Je vous rappelle qu'en Commission Plénière d'Etude du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011, nous avons décidé qu'au vu des circonstances politiques, d'une part, chaque candidat à la Présidence du Conseil National disposerait d'un temps de parole de cinq minutes, et d'autre part, que les Conseillers Nationaux qui le souhaiteraient, pourraient bénéficier d'un temps maximal d'intervention d'une minute sur la désignation du Président.

Je vous invite, Chers Collègues, à procéder sans plus tarder à l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Madame la Doyenne, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

**Mme la Présidente d'âge.-** Je vous remercie, Madame POYARD-VATRICAN.

Y a-t-il d'autres candidatures à la Présidence du Conseil National ?

**M. Jean-François ROBILLON.-** Madame la Doyenne, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

**Mme la Présidente d'âge.-** Je vous remercie Monsieur ROBILLON. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Par souci des convenances et respect de l'ordre alphabétique, je donne la parole à Mme Anne POYARD-VATRICAN afin qu'elle motive sa candidature à la Présidence du Conseil National conformément à la décision prise en Commission d'Etude Plénière du 1<sup>er</sup> avril 2011. Je vous rappelle que cette intervention ne saurait dépasser cinq minutes pour chacun des candidats et que chaque Conseiller National disposera d'une minute pour intervenir.

Madame Anne POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Madame la Doyenne.

Pour répondre ici, ce soir, c'est une tradition, un honneur, c'est un signal fort également que nous donnons nos textes pour ce qui ne doit pas être une formalité.

C'est un devoir de mémoire avant tout, un rendez-vous d'humilité devant nos électeurs à qui nous devons de siéger.

Il s'agit annuellement de vérifier, de confirmer ou de dénier la légitimité d'une majorité, d'une présidence et des Commissions censées préparer l'avenir de notre Pays, parce que c'est notre devoir, c'est notre mandat.

Devant la solennité du moment et devant l'importance de l'enjeu, je vais faire tout mon possible, Madame la Doyenne, pour respecter les cinq minutes, je ne sais pas si je vais y arriver.

Je me souviens d'une phrase glaçante qui était le mot d'ordre lors des dernières élections nationales : « il est temps de fermer la parenthèse ». Heureusement, elle ne fut pas écoutée. L'U.P.M. fut élue de manière éclatante. Pourtant en me retournant vers ces derniers mois, je partage la tristesse de tous ces compatriotes qui nous avaient fait confiance sur un contrat clair : l'évolution sereine.

Quelle évolution, quelle sérénité ? Madame la Doyenne, mes amis, il aurait été confortable pour moi de me taire, de me plier, de me ranger, d'accepter le déni des élections et la lente dégradation de l'ambiance et du travail du Conseil National. Mais c'est moi qui aurais perdu toute légitimité.

Nous voici donc réunis ce soir pour choisir notre Président.

Alors, suffit-il d'avoir eu, à titre personnel, le plus de voix lors des élections de 2008 pour être Président de cette Assemblée ? Non, bien sûr, sinon ce serait un déni de légitimité. La loi électorale est sans appel, il s'agit d'un scrutin de liste, non d'un scrutin uninominal ni d'un plébiscite de popularité. Le décompte personnel permet la proportionnelle, c'est tout. Et les Monégasques votent massivement pour des listes entières, par pour des individus. Certains qui ne l'avaient pas compris en ont fait l'amère expérience par le passé. Un scrutin de liste, les comptables de l'histoire retiendront que nous étions vingt et un sur la liste U.P.M., au soir des élections. Qu'en reste-t-il ? Deuxième déni de légitimité.

Nos sièges, Messieurs, Mesdames, sont éjectables et c'est le peuple monégasque qui a le doigt sur le bouton, pas tous les cinq ans, non, chaque jour, au travers de chaque dossier.

En se déclarant chef de file de l'U.P.M., dès l'été dernier, sans jamais vous demander votre avis, en fracassant notre pacte majoritaire U.P.M. sur l'autel des petites « combinazione » des Présidents de Commissions, en créant une formation fantôme l'U.D.M., sans aucun appui populaire, sans même demander leur avis aux Monégasques ou plutôt pour éviter d'avoir à leur demander leur avis. Qu'a-t-il fait de cette légitimité ? Car voyez-vous, rencontrer les Monégasques, les écouter, souffrir avec eux, tout mettre en œuvre pour les aider, c'est difficile. Alors, pour ne pas s'embarrasser d'une population trop bruyante, trop encombrante, on invente une insulte, le clientélisme, et on se donne bonne conscience en fermant sa porte à tous ceux qui oseraient demander l'aide des Conseillers Nationaux.

Non, non, chers Monégasques, je ne fais pas de clientélisme lorsque je vous rencontre, je fais mon devoir d'élue.

Légitimité de la liste piétinée, légitimité démocratique dissoute, mais que dire du néant de la légitimité politique ! Mes amis, nos compatriotes ne nous ont pas élus Conseillers Nationaux pour que nous hantions les réceptions, pour que nous collectionnions les photos, pour que nous engrangions nos indemnités pour créer des partis, mais pour que nous travaillions, nous mettions en ordre le programme d'évolution sereine qui répond à vos aspirations.

Le travail de Conseiller National est rigoureux, laborieux, organisé, fourni. Il y a un an par exemple, nous avons environ quatre réunions par semaine, le planning au fil des mois s'est clairsemé, dilué, pour arriver, malheureusement, aujourd'hui à la quintessence de rien. Ceci est le planning des trois prochains mois... rien. Toute l'énergie du Cabinet du Président doit donc se consacrer sur les cocktails, ou sur la destruction au lance-flamme de tous ceux qui demandent un débat, remettant en cause ces décisions autocratiques.

Dernière réunion organisée à la va-vite, en envoyant des convocations de tout dernier moment pour essayer de surprendre nos agendas, ne fait pas honneur aux enjeux.

L'opposition, tout comme les élus de l'U.P.M., ne peut que témoigner du mépris apporté à nos suggestions. Depuis ces derniers mois, tout a été fait pour nous décourager de participer à la vie

démocratique de notre pays pour aboutir à un ronron inutile.

L'U.P.M. a donc décidé de boycotter certaines réunions tout en assurant une présence, car nous attendons toujours des réunions-clés sur des sujets majeurs, comme le secteur intermédiaire, ou les constructions de logements domaniaux.

Une nouvelle époque s'était ouverte en 2003, mais depuis un an tous les Monégasques s'interrogent...

*(Sonnerie).*

... c'est le vide. Ce que même les élus du groupe U.D.N. reconnaissent à voix basse...

*(Madame la Doyenne demande, à plusieurs reprises de respecter les cinq minutes, compte tenu des dispositions du Règlement Intérieur, articles n°43, 48 et 65 et conformément à la décision prise en Commission d'Etude Plénière du 1<sup>er</sup> avril 2011, Mme Anne POYARD-VATRICAN continue hors micro)*

**Mme la Présidente d'âge.-** Madame, je vous rappelle que vous avez cinq minutes de parole et pas une seconde de plus.

*(Mme Anne POYARD-VATRICAN continue hors micro)*

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je finis, Madame la Doyenne. C'est l'esprit même du pacte.

**M. Bernard MARQUET.-** On s'endort, Madame la Présidente, le respect des engagements pris, s'il vous plaît.

*(Mme Anne POYARD-VATRICAN continue hors micro)*

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Madame la Présidente, veuillez faire respecter le temps de parole, s'il vous plaît.

*(Brouhaha,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN  
continue hors micro).*

**Mme la Présidente d'âge.-** Madame POYARD-VATRICAN, je vous prie de respecter le temps qui vous a été imparti, que vous avez, vous-même, demandé.

Oui, Madame, en Commission Plénière d'Etude, vous avez demandé cinq minutes, alors je vous prie de respecter ce temps.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Cela suffit, le temps est plus que dépassé.

**Mme la Présidente d'âge.-** Le temps est plus que dépassé.

*(Brouhaha,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN  
continue hors micro)  
(Applaudissements et Brouhaha).*

**Mme la Présidente d'âge.-** Désolée, Madame, mais ce sera coupé au procès-verbal, je vous le dis tout de suite.

Je passe la parole à Monsieur Jean-François ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup, Madame la Présidente, rassurez-vous et je rassure tout le monde dans l'auditoire...

**Mme la Présidente d'âge.-** ... Je le sais, vous êtes un homme d'honneur, Monsieur le Président.

*(Brouhaha dans le public).*

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je tiendrai quatre minutes trente.

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur, aujourd'hui, devant vous de présenter pour la troisième fois ma candidature à la Présidence du Conseil National depuis la démission de Stéphane VALERI.

En 2001, j'ai participé à la fondation de l'U.P. aux côtés de Fabrice NOTARI, Jean-Charles GARDETTO, Catherine FAUTRIER, Alexandre BORDERO et Guillaume ROSE.

Ce parti, notre parti, portait l'idéal de milliers de Monégasques qui avaient envie de voir des hommes et des femmes faire de la politique autrement que ceux que nous allions battre deux ans plus tard aux élections nationales.

Si nous voulions tant les vaincre, aucun d'entre nous ne souhaitait les remplacer dans le rôle de chambre d'enregistrement d'un Gouvernement méprisant vis-à-vis des Monégasques et encore moins de renouer avec le système clientéliste qui avilit autant celui qui réclame que celui qui corrompt.

Depuis ma première élection à la Présidence du Conseil National, en janvier 2010, il ne s'est pas passé un jour sans que dans mon bureau, dans mon cabinet médical ou tout simplement au détour d'une rue, je ne mette ma fonction à la disposition d'un compatriote ou d'un enfant du pays qui rencontre des difficultés pour lui-même ou pour un membre de sa famille.

En dépit des contre-vérités diffusées avec malveillance, je mets au défi quiconque de prouver qu'une personne qui a demandé un rendez vous avec le Président du Conseil National ne l'a pas obtenu.

Cette part importante dans le travail d'un Elu, je ne suis pas le seul à la pratiquer et, pour l'accomplir au mieux au service des Monégasques, je suis aidé par les membres de mon Cabinet mais, plus encore, par des collègues par exemple, le Président de la Commission du Logement, qui garde toute son importance dans la période de pénurie dont nous ne sommes jamais sortis.

Cette situation, le Gouvernement refuse toujours d'en prendre la mesure et c'est pour ces raisons que le Conseil National doit rester fort et uni lorsque le logement des Monégasques, ou n'importe lequel de leurs droits garantis par la Constitution ou par la loi est menacé.

Ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas homme à céder aux pressions, aux menaces ou à la corruption.

Libre, je le suis parce que j'ai souhaité conserver mon activité professionnelle dans laquelle il m'arrive encore de prolonger, voire de sauver des vies.

Cette indépendance, je la dois aussi à mon caractère qui paraît sans doute intransigeant à ceux qui ont passé leur existence à ramper ou avaler des couleuvres en espérant en tirer avantage, mais si je chéris tant cette liberté, c'est qu'elle me permet de voir un homme dans le regard de mes proches.

Ces vertus simples et désuètes, il me semble que les Monégasques qui m'ont classé en deuxième position des élections de 2003, derrière mon respecté confrère Jacques RIT, et à la première place des élections de 2008, leur accordent un prix que certains ne pourront jamais se payer.

Pour la première fois dans l'histoire du Conseil National, le Président sortant se trouve face à une candidature concurrente.

Cet acte d'ambition n'est soutenu que par une seule Elue de l'UP à qui des promesses ont été faites. Ces promesses, chacun en connaît la nature puisqu'elles

s'affichaient encore récemment dans la presse hebdomadaire, au mépris des décisions du Souverain. D'autres parmi vous, mes chers collègues – et je le sais parce que vous avez eu le courage de le dénoncer – ont subi des menaces sur leur carrière ou des propositions en échange de leur vote. Aucun d'entre vous n'a accepté.

Tous, nous avons choisi de quitter l'U.P. pour fonder un nouveau mouvement politique mettant à l'honneur le service de Monaco et des Monégasques.

Aujourd'hui, on nous reproche de ne pas nous être expliqués devant les Monégasques et je le ferai dans quelques minutes, si, bien sûr, vous me renouvez votre confiance.

Mais avant cela, je voulais terminer mon propos en vous parlant des Monégasques et de mes propositions d'action pour eux durant cette année de mandat.

D'abord, nous assurer que l'engagement de construire cinq cents logements nouveaux d'ici à la fin de la mandature 2008/2013 sera bien respecté. Pour cela, il n'est pas question qu'une seule opération domaniale soit retardée ou annulée durant l'année qui vient, et le Gouvernement ne pourra pas nous accuser de l'avoir pris en traître, si le non respect de sa parole est sanctionné par le refus de voter un budget.

Ensuite, nous débiterons l'étude de la loi établissant l'égalité entre homme et femme dans la transmission de la nationalité monégasque par mariage, dont le délai passera de cinq à dix ans.

Enfin, grâce à Catherine FAURIER et Nicole MANZONE-SAQUET, qui se sont tant battues ces six derniers mois pour faire avancer le texte, nous voterons une loi protégeant toutes celles et ceux qui sont victimes de violences domestiques. Et je note d'ailleurs que Madame POYARD-VATRICAN n'a pas daigné assister à une seule des quatre réunions de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille durant cette période.

Beaucoup d'autres textes seront votés, dont plusieurs, de nature économique, destinés à développer l'attractivité et la prospérité de la Principauté traduisant le travail acharné des Elus, des membres du personnel du Conseil National, et de nos consultants, dont certains – je tiens à le souligner – sont aussi des compatriotes qui ont accepté de mettre bénévolement au service de leur pays leur savoir, leur temps et leurs compétences.

Voilà les défis que je compte relever avec vous, mes chers collègues, qui partagez ces valeurs, celles qui, depuis 2003, font l'honneur des Elus du Conseil National.

*(Applaudissements).*

**Mme la Présidente d'âge.-** Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir ? Je vous précise bien que c'est une minute et pas une seconde de plus, vous l'avez consenti en réunion, donc je vous prie de respecter les temps qui nous sont impartis.

Je donne la parole à M. Bernard MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers du Gouvernement,

Le 5 octobre 2004, jour de l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, le Prince Albert a déclaré :

“Aujourd'hui encore, notre pays tient à préserver son identité, ses spécificités et ses Institutions. Merci de nous en avoir donné acte.”

L'équilibre des pouvoirs dans notre régime implique que chacun soit et reste à sa place, le Gouvernement Princier représente le Prince et le Conseil National représente les Monégasques.

Le Conseil National ne peut et ne doit gérer le Gouvernement Princier.

Le Gouvernement ou un de ses membres ne peut et ne doit gérer le Conseil National.

Sinon, Monsieur le Ministre d'Etat, ce serait un changement de régime.

En prêtant serment, vous vous êtes engagé à respecter et à faire respecter nos Institutions, j'attends de vous que vos actes s'accordent avec votre parole.

C'est pour éviter cette dérive, en cette année où nous célébrons le centenaire de notre Constitution et du Conseil National, par respect pour nos aïeux qui se sont battus pour cela, que nous avons été contraints de démissionner de l'U.P., par fidélité avec nos engagements devant les Monégasques et S.A.S. le Prince Albert II.

L'Union des Monégasques ne changera pas de convictions et ne se compromettra jamais.

Je voterai donc pour Monsieur ROBILLON.

**Mme la Présidente d'âge.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues.

Si je me suis engagé en politique, c'est par conviction et avec la volonté, par ma modeste contribution, d'œuvrer pour le bien de mon pays.

Ma profession libérale me permet d'être libre et de n'avoir pas à subir de pressions extérieures.

Je n'attends aucune promotion dans la Fonction Publique ni de contrat professionnel.

Jean-François ROBILLON a les mêmes convictions que moi, et c'est entre autres, une des raisons qui fait que je suis proche de lui.

Je pense sincèrement qu'il est et qu'il sera le garant du respect de notre Constitution et de l'indépendance du Conseil National tout en œuvrant pour la population monégasque qui lui a prouvé sa confiance puisqu'il a été l'élu obtenant le plus de voix aux dernières élections.

Le sachant profondément intègre et imperméable à toutes pressions, je ne peux que le soutenir avec fidélité dans sa candidature. Merci.

**Mme la Présidente d'âge.-** Merci, Monsieur BERTRAND.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Pierre LORENZI, nous vous écoutons.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci Madame la Doyenne.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Elu depuis 2008 au sein d'une équipe que je croyais sincèrement soudée et solidaire – sans doute avec la naïveté d'un nouvel Elu !- je continue de défendre les valeurs, les convictions et le programme pour lequel les Monégasques m'ont fait confiance.

Cette équipe, issue des urnes et unie autour d'un Président qui a été appelé à d'autres fonctions l'ayant conduit à démissionner, a choisi unanimement pour la guider un nouveau Président le 11 janvier 2010, en la personne de Jean-François ROBILLON.

Aujourd'hui, même si certains événements en ont quelque peu modifié la composition, c'est le même état d'esprit, les mêmes valeurs et les mêmes convictions qui nous animent pour la réélection de celui que nous avons choisi, et qui a dignement et honorablement rempli sa fonction.

Aussi, pour ma part, la ligne est claire et logique, je renouvelle ma confiance à notre Président, Jean-François ROBILLON, et à cette même équipe, toujours animée par les mêmes valeurs, les mêmes convictions et le même programme unie derrière le même homme !

**Mme la Présidente d'âge.-** Merci, Monsieur LORENZI.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Philippe CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Madame la Présidente.

J'ai été élu il y a trois ans sur une liste formée par l'Union pour la Principauté et par la formation à laquelle j'appartiens : l'Union Nationale pour l'Avenir de Monaco (UNAM). Si l'on enlève la parenthèse d'un an où nous estimons que les accords électoraux que nous avons passés pour la législature 2008/2013 n'étaient plus respectés, c'est tout naturellement qu'aujourd'hui, nous revenons vers nos alliés historiques puisque les obstacles ont été balayés.

Je voterai donc ce soir Anne POYARD-VATRICAN.

Au-delà, l'essentiel est de mener à bien le programme pour lequel nous avons été élus et cela ne peut se faire que dans la sérénité. Je suis sans doute un politique atypique mais je continue de respecter mes anciens partenaires et mes adversaires car leurs arguments sont aussi recevables. Et si le débat d'idées est légitime, il n'y a pas de place dans mon esprit pour la haine et l'invective.

Ainsi, je continuerai à nouer des relations amicales et de travail avec des élus de tout bord car c'est dans ma nature. J'en appelle donc à toutes les bonnes volontés et à la responsabilité de chacun pour la poursuite du travail législatif et pour user avec bon sens de notre droit d'impulsion.

Pensons à notre pays, à sa réussite, et à l'avenir de nos enfants.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente d'âge.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Roland MARQUET.-** Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs du Gouvernement, Chers Collègues, Chers Compatriotes,

C'est en pensant aux Monégasques et à ceux qui m'ont élu que je vais voter ce soir. Vous allez deviner pour qui je vais voter, pour un homme ou une femme qui n'est pas avide de publicité médiatique ; je vais voter ce soir pour un homme ou pour une femme qui respecte une éthique ; je vais voter pour un homme ou pour une femme qui ne mélange pas ses intérêts privés avec le gros avantage que pourrait représenter la représentation des Monégasques.

Je vais voter pour que le Prince Albert II, la Famille Souveraine, les Monégasques et Monaco aient l'image d'un Conseil National libre de ses pensées et de ses actes.

J'avoue que j'ai été troublé par deux choses, Madame. La première c'est de voir que certains membres fondateurs ne vous ont pas suivie et, deuxièmement, de vous voir largement déborder de votre temps de parole, ce n'est que le début, mais ça part mal.

**Mme la Présidente d'âge.-** Merci, Monsieur Roland MARQUET.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Madame la Doyenne.

La semaine dernière, sûr d'être réélu, dans le secret de son bureau, Monsieur ROBILLON, nous a proposé à M. CELLARIO et à moi-même, deux Présidences de Commissions, nous les avons refusées.

Je profite de l'opportunité qui m'est donnée ce soir pour m'en expliquer publiquement. Je privilégie l'intérêt de Monaco et des Monégasques et je ne veux pas participer à ce qui est, de toute évidence, querelles de personnes et ambitions diverses, toutes ces manœuvres nuisent à l'image de Monaco et particulièrement, évidemment, du Conseil National.

Certes, Monsieur ROBILLON, je pense que vous serez réélu ce soir, mais je ne voterai pas pour vous.

*(Applaudissements).*

**Mme la Présidente d'âge.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Madame la Doyenne.

C'est avec conviction que je voterai ce soir en faveur de Jean-François ROBILLON, en élu responsable, respectueux du suffrage universel, respectueux de nos Institutions, et ardent défenseur de l'indépendance du Conseil National qui, je le rappelle, est l'émanation du vote de tous les Monégasques et pas seulement de ceux qui appartiennent à tel ou tel parti.

Notre Constitution, en son article 6, assure la séparation des fonctions administratives, législatives et judiciaires, et nous devons tous, chacun à notre place, faire en sorte que cette séparation soit effective, il en va de la bonne marche des Institutions, il en va du bon fonctionnement de l'Etat monégasque.

Mon vote de ce soir s'inscrit dans la continuité de mon action au service des Monégasques, au service de mon pays et au service des valeurs que je défends depuis mon engagement en politique.

**Mme la Présidente d'âge.-** Merci, Monsieur BORDERO.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vous demande à présent, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en inscrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée.

Nous passons au vote.

J'invite maintenant Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE, les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents à l'Assemblée, à dépouiller le scrutin, assistés de M. le Secrétaire Général.

—  
*(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général).*

**Mme la Présidente d'âge.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : Vingt-deux.

Majorité absolue : Douze.

Bulletins blancs : Quatre.

M. Jean-François ROBILLON : Onze.

Mme Anne POYARD-VATRICAN : Sept.

Aucun des candidats à la Présidence du Conseil National n'ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres en exercice, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Nous passons au vote.

J'invite Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE à dépouiller le scrutin, assistés de M. le Secrétaire Général.

—  
*(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général).*

**Mme la Présidente d'âge.-** Ce dernier vote s'étant déroulé avec une majorité relative, je vais vous donner les résultats.

Votants : Vingt-deux.

Bulletins blancs : Quatre.

M. Jean-François ROBILLON : Onze.

Mme Anne POYARD-VATRICAN : Sept.

Avant de proclamer notre Président, je tiens à dire que, Doyenne du Conseil National, je suis heureuse de souhaiter la bienvenue à Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, à Monsieur Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie Nationale et à Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, lequel ne peut pas être avec nous, ce soir, puisqu'il a accompagné S.A.S. le Prince Albert II en Irlande.

Maintenant, je proclame Monsieur Jean-François ROBILLON Président du Conseil National et je l'invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

*(Applaudissements).*

—  
*(Mme Nicole MANZONE-SAQUET quitte le fauteuil présidentiel où Monsieur Jean-François ROBILLON prend place).*

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Madame la Doyenne.

Madame la Présidente, très chère Doyenne et amie,  
Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers collègues,

Chers compatriotes, ici présents sur les bancs du public, derrière votre télévision ou vos écrans d'ordinateurs par la magie d'internet, je veux tout d'abord remercier mes collègues pour les paroles chaleureuses qu'ils viennent de prononcer et surtout pour le courage dont ils ont fait preuve dans leurs déclarations.

Si j'ai souhaité me présenter à vos suffrages, chacun d'entre vous le sait, c'est dans le seul but de me mettre au service de Monaco et des Monégasques. Certains ne voient dans cette fonction qu'un honneur, une chance, enfin, d'exister aux yeux du monde ou de leurs familles. Et ce désir d'être quelqu'un peut les pousser à toutes les vilenies si bien qu'hier au soir, je me suis replongé dans mes lectures de jeunesse, et dans les propos d'un personnage de théâtre avec lequel je me trouve quelques ressemblances.

J'ai donc décidé de faire miennes ce soir ces paroles qui expriment bien mieux que je n'aurais su l'écrire le fond de ma pensée s'agissant de ce que certains sont prêts à faire pour des honneurs ou pour accéder à une situation.

Ainsi, que faudrait-il faire ?

Chercher un protecteur puissant, prendre un patron, et comme un lierre obscur qui circonvient un tronc et s'en fait un tuteur en lui léchant l'écorce, grimper par ruse au lieu de s'élever par force ? Non, merci.

Dédier, comme tous ils le font, des vers aux financiers ? Se changer en bouffon dans l'espoir vil de voir, aux lèvres d'un ministre, naître un sourire, enfin, qui ne soit pas sinistre ? Non, merci.

Avoir une peau qui plus vite, à l'endroit des genoux, devient sale ? Exécuter des tours de souplesse dorsale ?...Non, merci.

Ne découvrir du talent qu'aux mazzettes ? Etre terrorisé par de vagues gazettes, et se dire sans cesse : "Oh, pourvu que je sois dans les petits papiers du Mercure François ?" ... Non, merci !

Calculer, avoir peur, être blême, préférer faire une visite qu'un poème, rédiger des placets, se faire présenter ? Non, merci ! Non, merci ! Non, merci !

Avec mes collègues qui ont fondé l'Union des Monégasques, nous avons décidé de faire de la politique autrement parce qu'il était temps qu'à Monaco, des élus avec des convictions proposent à leurs compatriotes une démarche politique qui rompe avec le passé et surtout avec les dérives du parlementarisme à la française.

Ce que je souhaite et ce à quoi j'invite mes compatriotes, c'est à rejoindre notre démarche qui met en avant la justice, le courage et le mérite.

Monaco est un pays béni des Dieux et la devise de la Famille Souveraine ne s'y est pas trompée. Ne l'oublions jamais, c'est à nos Souverains que nous devons la prospérité de notre pays et les élus, s'ils sont au seul service des Monégasques, doivent aussi contribuer à nourrir cette vision.

Des visions, des visées, les ambitieux et les ambitieuses n'en sont pas dépourvus et j'en veux pour preuve les propos délirants qui ont été prononcés par certains dirigeants de l'U.P. sous l'effet de la transe du père fondateur.

Si ces mots m'ont fait mal, c'est d'abord parce que ce déferlement de haine contre les élus du Conseil National vient de personnes qui étaient, il n'y pas si longtemps, des proches avec qui j'ai mené nombre de combats au Conseil National.

Je voulais revenir ensuite sur les raisons qui ont poussé mes collègues de la majorité à ne pas se présenter devant l'Assemblée Générale de l'U.P.

Dans une lettre que les élus ont envoyée à tous les adhérents de l'U.P. la veille de cette Assemblée Générale, nous y rappelions que l'U.P. était un parti d'union mais Mme POYARD-VATRICAN, qui ne cesse de semer la division depuis près d'un an, aveuglée par son ambition personnelle, a décidé de tuer notre mouvement.

Conformément à la décision qui avait été prise à l'unanimité du Comité Directeur, l'Assemblée Générale du 24 mars aurait dû être convoquée, comme chaque année, de façon neutre, sans la moindre mention, ni obligation pour les postulants de se déterminer pour un clan ou un autre.

Cette décision sage, la Présidente du Comité Directeur s'était empressée de la violer dans le courrier de convocation.

Chaque jour, nous étions informés que des adhérents étaient sollicités par Mme POYARD-VATRICAN, pour constituer une liste hostile au Président du Conseil National et que des consignes étaient données afin de faire rayer tous les Conseillers Nationaux qui refusaient de s'inféoder à son courant.

Ces méthodes sont à l'opposé de tout ce pourquoi nous nous sommes engagés en politique et, comme nous ne souhaitons pas participer au spectacle désolant d'une Assemblée Générale où certains avaient attisé la haine contre vos élus, nous avons décidé, tous ensemble, de quitter l'Union pour la Principauté.

Si nous nous sommes engagés en politique, c'est pour défendre les Monégasques et surtout pas pour participer à la chicane partisane. Hier, notre parti, c'était l'U.P., aujourd'hui notre parti, c'est l'U.D.M., mais pour toujours notre parti, c'est Monaco.

Pour nous tous, dont de nombreux membres fondateurs de l'U.P., il n'est pas question de tourner le dos à nos valeurs et à nos idéaux qui sont à la source de notre engagement en politique.

C'est pourquoi, au Conseil National, nous allons nous battre avec détermination et désintéressement pour que le programme de l'U.P.M., auquel nos compatriotes ont massivement adhéré en 2003 et 2008, soit réalisé et que les Monégasques soient respectés par le Gouvernement.

Sachez que nous ne renions aucun des combats que nous avons menés avec Stéphane VALERI jusqu'à sa démission du Conseil National. Mais il est temps de tourner la page. Certes, le Gouvernement est un partenaire institutionnel, comme le prévoit notre Constitution, mais il n'a pas vocation à s'ingérer dans les affaires intérieures du Conseil National, comme le rappelait justement, tout à l'heure, Bernard MARQUET.

D'ores et déjà, je vous affirme que le logement et la qualité de vie des Monégasques resteront au cœur de nos préoccupations, de même que l'avenir de notre jeunesse, diplômée ou pas, qui rencontre de plus en plus de difficultés à trouver sa place et à s'épanouir dans notre société ainsi que l'accompagnement de nos aînés.

Vous avez sans doute lu les accusations parues dans la presse locale de la semaine dernière selon lesquelles le Conseil National ne travaille plus. On en a même eu un exemple récent. Des opposants ont même, dans Monaco Matin du 31 mars 2011, osé affirmer, je cite « auparavant nous avions quatre ou cinq réunions par semaine. Nous en avons eu deux en quatre mois ».

Il ressort du tableau des réunions des six derniers mois que j'ai fait établir à partir des procès-verbaux des Commissions Plénières d'Etude et autres Commissions Permanentes et Spéciales, que le Conseil National s'est réuni, hors séances publiques, quarante-quatre fois pour un total de cent une heures de travail. Cela représente environs deux réunions par semaine pour une durée moyenne de 2h30.

Ces données très simples à vérifier démontrent à l'évidence la charge de travail constant que représente le Conseil National pour les élus qui souhaitent y participer. Alors, j'encourage Mme POYARD-VATRICAN à faire plus souvent acte de présence au Conseil National plutôt que de jeter l'anathème sur ses collègues ou sur le personnel de l'Institution qui font l'honneur de la Fonction Publique monégasque.

S'agissant de Mme POYARD-VATRICAN, en plus de l'absence systématique que j'ai déjà signalée dans mes précédents propos, j'ai aussi relevé qu'elle n'avait assisté à aucune des réunions de la Commission du Logement, alors même que celle-ci a débattu et amendé un texte de loi si fondamental pour la protection des locataires du secteur protégé, autrement dit en faveur des Monégasques et des enfants du pays. Son absence a également été systématique ces six derniers mois en Commission de Législation, en Commission des Relations Extérieures ainsi qu'en Commission de la Culture et du Patrimoine. Même Monsieur NOUVION a fait mieux !

*(Rires et applaudissements).*

C'était un trait d'humour !

Alors oui, il est temps que tous, nous nous mettions au travail dans l'intérêt des Monégasques et de Monaco et c'est dans ce but que la majorité U.D.M., lors de la Commission Plénière d'Etude de vendredi dernier, a proposé au Groupe Rassemblement et Enjeux ainsi qu'aux élus de l'U.P.M. deux Présidences de Commissions, à savoir la présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine et la Présidence de la Commission de Législation, qui est l'une des Commissions les plus importantes du Conseil National.

Nous leur avons proposé des Présidences de Commissions dans le seul objectif d'assurer le bon fonctionnement de cette Institution, pour le bien des Monégasques. Ces Présidences, cette participation à la bonne marche de l'Institution, ils l'ont refusée. Nous verrons si tout à l'heure ces groupes politiques, qui ont décidé de pratiquer la politique de la terre brûlée plutôt que de collaborer en bonne intelligence à l'avenir de Monaco, auront la même position. Mais quelle que soit leur décision, c'est vous, mes chers compatriotes, qui en tirerez les conséquences.

Monaco est un trop petit pays pour devenir un champ de bataille politique permanent et j'avoue être déçu lorsque je regarde ce qui se passe au-dedans et en dehors du Conseil National.

Il y a beaucoup de talents dans notre société et celles et ceux qui se battent au quotidien pour Monaco, qu'ils soient fonctionnaires, employés, avocats, médecins, etc... ne devraient pas être enviés et jaloués mais plutôt protégés et aidés par les autres.

Il faut protéger nos talents et ne pas chercher à couper les têtes qui dépassent.

Je crois profondément aux vertus du mérite tout en ayant conscience qu'il faut soutenir ceux qui n'ont pas la force de se livrer à la compétition acharnée à laquelle nous pousse le modèle ultra libéral.

Dans quelques mois, notre Souverain célèbrera Son Mariage et cette grande fête de la Nation monégasque doit nous rappeler qu'elle est une et indivisible et que notre Constitution prévoit, en son article 17, que les Monégasques sont égaux devant la loi. Il n'y a pas entre eux de privilèges.

Certes, comme le disait Coluche « Dieu a dit, il y aura des hommes blancs, des hommes noirs, il y aura des hommes grands, des hommes petits. Il y aura des hommes beaux, des hommes moches et tous seront égaux, mais ça ne sera pas facile. »

La prospérité de Monaco a permis que durant ces cinquante dernières années tous les Monégasques trouvent leur place à Monaco.

Évitons à tout prix la posture qui consiste à nous battre entre nous pour protéger des intérêts privés ou catégoriels. Au contraire, je vous engage, comme le Prince Souverain a engagé son Gouvernement dans la voie de l'attractivité, à faire face ensemble aux enjeux du développement qui assurera la prospérité de Monaco pour les cinquante prochaines années.

Vive le Prince !

Vive les Monégasques !

Et Viva Munegu !

*(Applaudissements).*

Monsieur le Ministre, souhaitez vous dire quelques mots ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président.

Je tiens en tout premier lieu à vous adresser en mon nom et au nom du Gouvernement Princier mes plus vives félicitations pour l'élection qui vient de vous porter une nouvelle fois à la tête du Conseil National.

Je ne reviendrai pas sur les conditions de votre élection que nous venons de vivre car elles relèvent de la vie, j'allais dire de la vie normale, et du fonctionnement du Conseil National qui est l'organe constitutionnel qui représente les Monégasques.

Je tiens simplement en écho de l'intervention de M. Bernard MARQUET, dont je n'ai pas entièrement compris le sens, dire clairement, que, pour moi, le Gouvernement n'a pas à participer à la vie des mouvements politiques de Monaco, que le Gouvernement sous ma direction n'a pas pris parti et qu'il ne prendra pas parti dans des discussions dont il n'est en rien responsable, Monsieur MARQUET, et dont il souhaite, dans l'intérêt supérieur du Pays, qu'elles restent dans des limites raisonnables.

Je voudrais aussi ajouter que contrairement à ce que j'ai pu lire ça et là, il est important pour le Gouvernement et pour le bon fonctionnement de nos Institutions que le Conseil National puisse jouer pleinement son rôle de partenaire institutionnel. Un Conseil National fort est un meilleur partenaire du Gouvernement, je l'ai toujours dit et je le réaffirme aujourd'hui.

Je suis donc satisfait, Monsieur le Président, de trouver auprès de vous et des Présidents des Commissions, qui vont être élus dans quelques instants, les interlocuteurs du Gouvernement pour traiter les dossiers que nous devons faire ensemble avancer, en particulier celui du logement des Monégasques, Monsieur le Président, sur lequel il n'y a aucune divergence de vues entre le Gouvernement et le Conseil National.

Il est important dans le monde qui est le nôtre que les Monégasques évitent de trop se diviser et au contraire, sur les questions essentielles pour l'avenir du Pays – et il y en a un grand nombre devant nous – unissent leurs efforts pour faire face aux défis. Ceci est d'autant plus vrai que, par différence avec de nombreux autres pays, il n'existe pas ici, à Monaco, de facteurs politiques de division mais au contraire, me semble-t-il, des facteurs forts de rassemblement puisque nous sommes tous et chacun d'entre nous, dans le rôle qui est le nôtre, attachés aux spécificités de la Principauté et prêts à les défendre mais surtout et avant tout profondément attachés à Notre Prince et à Sa Famille.

Comme je le disais à l'instant, le bon fonctionnement de notre Pays repose sur un dialogue confiant et constructif entre nos Institutions, chacune devant naturellement rester à sa place. Le Conseil National, élu des Monégasques, exprime leurs aspirations. Le Gouvernement, à qui appartient la responsabilité de gouverner sous l'Autorité du Prince Souverain, se doit aussi, dans sa relation avec le Conseil National de l'écouter avec attention, de dialoguer de manière positive et de trouver avec lui, après débat, le consensus nécessaire à la loi.

Je souhaite donc ardemment, et je suis certain que c'est également votre préoccupation, Monsieur le Président, que chacun respecte les prérogatives de l'autre. C'est en tout cas ce à quoi je m'attacherai pour ma part et j'espère vous l'avoir déjà démontré depuis mon arrivée dans mes fonctions. Je m'efforce d'écouter, de dialoguer en respectant les positions de chacun d'entre vous, de prendre en considération les préoccupations que vous exprimez et vous savez que la porte du Ministre est toujours ouverte pour chacune et chacun d'entre vous

Ce soir, je ne pense pas que ce soit le moment d'entrer dans les problèmes de fond, dans des sujets de fond, que nous aborderons prochainement et pour lesquels nous allons trouver ensemble, au-delà des différences entre les uns et les autres, de bonnes solutions.

Je crois qu'il était important de rappeler combien sont précieuses nos Institutions, combien est importante la bonne collaboration entre le Gouvernement du Prince et le Conseil National et combien est nécessaire l'union de tous pour que le Pays puisse continuer à connaître sécurité et prospérité.

Je voudrais une dernière fois vous féliciter, Monsieur le Président, et vous redire, mais vous le savez, je l'espère, que vous trouverez en moi et dans l'ensemble du Gouvernement des interlocuteurs attentifs et disponibles, pour le bien de Monaco.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.-** Merci beaucoup Monsieur le Ministre.

Vous savez très bien, nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises, c'est exactement la même manière que j'ai de voir le fonctionnement de nos Institutions et j'espère que dorénavant, ce ne soit que la manière d'y arriver et la feuille de route que nous allons suivre tous les deux, le Gouvernement et le Conseil National ensemble, c'est comme cela que Monaco sera gagnant et c'est comme cela que notre pays pourra continuer à avancer, que notre système législatif et que nos problèmes budgétaires et autres vont continuer à être réglés et véritablement rester dans une situation de séparation pure et simple des Institutions gouvernementale et législative. Merci.

Nous allons maintenant, conformément à l'ordre du jour, passer à l'élection du Vice-Président du Conseil National qui est élu immédiatement après le Président, dans les mêmes conditions...

Madame ?

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je voulais faire juste un petit commentaire...

**M. le Président.-** C'est-à-dire que l'ordre du jour ne prévoit pas que vous interveniez, donc...

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-...** Il s'agit de votre élection, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Oui, alors...

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** ... Cela va être très court, je vous rassure.

**M. le Président.-** Je l'espère.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Au nom de l'Union pour Monaco, liste majoritaire lors des dernières élections nationales, je prends acte du vote de l'Assemblée pour désigner un Président au travers duquel notre mouvement ne se reconnaît pas et que l'histoire jugera, comme la population a déjà eu l'occasion de le faire, lors de cette année passée.

A la place qui est la nôtre, celle de la première force d'opposition en dépit de notre majorité électorale, U.P.M., nous resterons vigilants et unis pour veiller au respect et sans concession du programme sur lequel les Conseillers Nationaux ont été élus.

Nous appelons de nos vœux avec la plus grande instance, la conduite d'une politique ouverte aux Monégasques, dans le respect de nos Institutions.

Nous, je dirais l'U.P. et l'U.N.A.M., forts de la confiance de nos électeurs et du mouvement de la seule union, ici, reconnue par la population, nous voulons assurer chacun de la force de nos convictions et de notre envie de reprendre le flambeau de l'évolution sereine depuis les rues de Monaco jusqu'à la victoire lors des prochaines échéances.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.-** Puisque de toute manière vous avez lancé une nouvelle mode, je suis obligé de laisser la parole à M. NOUVION.

Je vous en prie, Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous ne comptons pas intervenir, nous voulons juste dire de manière très courte, très brève que, qu'à l'issue des dernières échéances, les électeurs monégasques ont tranché et ont donné plus de 50 % des voix à la majorité du Conseil National, c'est-à-dire vingt et une personnes qui ont été élues dans cette enceinte.

Depuis, cette majorité s'est divisée et nous avons, ce soir, en direct et à jour, la situation. Il y a la majorité de cette majorité, donc onze élus vous soutiennent et il y a la minorité de cette majorité dont sept élus ont voté contre votre candidature.

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas varié, nous avons représenté près de 40 % de l'électorat, il y a des gens qui ont bien voulu voter pour nous, donc nous sommes l'opposition depuis le départ. Je tenais juste à faire cette petite précision, je vous remercie beaucoup.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Si personne n'y voit d'inconvénient, nous allons continuer par l'élection du Vice-Président du Conseil National, cette élection se fait dans les mêmes conditions que l'élection du Président.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ? Monsieur Fabrice NOTARI, nous vous écoutons.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président, je suis effectivement candidat au poste de la Vice-Présidence du Conseil National.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur Fabrice NOTARI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous passions au vote, donc vous inscrivez le nom et le prénom du candidat que vous soutenez.

Je remercie Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE de bien vouloir dépouiller le scrutin, assistés de M. le Secrétaire Général.

—  
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général*).

—  
Votants : Vingt-Deux.

Majorité absolue : Douze.

Bulletins blancs : Dix.

Bulletin nul : Un.

M. Fabrice NOTARI : Onze.

Donc la majorité absolue n'est pas obtenue, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de procéder à un deuxième tour de scrutin, à la majorité relative.

Nous passons au vote.

J'invite Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE à dépouiller le scrutin, assistés de M. le Secrétaire Général.

—  
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général*).

**M. le Président.-** Voici les résultats du scrutin :

Votants : Vingt-Deux

Bulletins blancs : Onze

M. Fabrice NOTARI : Onze

Monsieur Fabrice NOTARI est élu Vice-Président du Conseil National, je vous adresse mes félicitations.

(*Applaudissements*).

Monsieur NOTARI souhaitez-vous ajouter quelques mots ?

**M. Fabrice NOTARI.-** Je vous remercie pour la confiance relative que vous m'avez accordée...

(*Applaudissements*).

Monaco, quel pays fantastique ... extra-ordinaire.

Pas besoin de la Box de Monaco Telecom, nous avons tout en live !

Toutes les infos politiques du monde, toutes les séries B.

Certains se croient en Côte d'Ivoire et refusent le résultat d'élections en faisant la guerre.

D'autres, en Lybie, dirigent en « guide de la

Révolution », sans avoir de fonctions au Parlement.

En France, copiant le parti socialiste ou l'UMP,  
A Dallas, des familles unies qui se déchirent,

Dans Top Model, deux mille quatre cent quatre-vingt-deux épisodes de mariages et remariages,

F.B.I. portés disparus et des chaises qui se vident.

Pendant la campagne de 2008, j'ai dénoncé le fait d'avoir sept partis pour huit mille Monégasques dont cinq mille électeurs.

Certes, c'est de la démocratie, mais tout ce que veulent les Monégasques, les Enfants du Pays et les Résidents, c'est la stabilité politique, la réduction du déficit, des avancées sociales, des positions face à l'Espace Economique Européen, c'est le prochain sujet, pas des querelles d'ego pour un tout petit pouvoir. 2013, ce n'est pas maintenant.

Je travaillerai pour cette stabilité et le programme en cours.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET voulait faire une intervention ?

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Non, rassurez-vous.

Je voulais simplement proposer, avec l'accord de mes Collègues, que soit levé le vote à bulletin secret, puisque les intentions de vote sont maintenant clairement affichées et que nous passions à un vote à main levée, sauf à ce que certaines Commissions posent un problème parce qu'il y aurait plus de candidats que de places.

Cela nous ferait gagner du temps.

**M. le Président.-** Cette proposition a été faite vendredi, moi je suis absolument pour, mais il faut que tout le monde soit d'accord sur ce point-là.

Il faut qu'il y ait l'unanimité pour que nous votions à main levée. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous votions à main levée, sauf problème sur les Commissions Mixtes ?

A l'unanimité, nous allons continuer, merci beaucoup de cette suggestion.

#### IV.

#### RENOUVELLEMENT DES SECRETAIRES

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires. Ce sont traditionnellement, les deux Conseillers Nationaux les plus jeunes qui sont désignés Secrétaires. Je vous propose que nous soyons fidèles à cette tradition et je vais donc demander à Mme Catherine FAUTRIER et à M. Guillaume ROSE s'ils acceptent d'être candidats aux fonctions de Secrétaire.

Madame Catherine FAUTRIER, acceptez-vous cette mission ?

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Oui, Monsieur le Président, j'accepte d'être Secrétaire.

**M. le Président.-** Monsieur Guillaume ROSE, acceptez-vous également ?

**M. Guillaume ROSE.-** J'accepte, Monsieur le Président, d'être Secrétaire.

**M. le Président.-** Nous avons deux candidats pour deux postes, je vais proposer, comme nous venons d'en convenir, de procéder au vote à main levée pour la désignation des Secrétaires.

Y a-t-il des objections ? Pas d'objection.

Je vais donc mettre aux voix l'élection de Mme Catherine FAUTRIER et de M. Guillaume ROSE aux postes de Secrétaires du Conseil National.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

A l'unanimité, Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE sont donc élus Secrétaires du Conseil National.

#### V.

#### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

**M. le Président.-** Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle à présent la désignation des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

En vertu de l'article 14 de ce texte, chaque Commission permanente doit comporter cinq membres au moins et, en vertu de son article 16, chaque Conseiller doit faire partie de l'une au moins

des quatre Commissions permanentes. Je rappelle que chacun d'entre nous a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des Commissions dont il n'est pas membre.

Je vous rappelle, Chers Collègues, que lors de la Commission Plénière d'Etude du vendredi 1<sup>er</sup> avril, nous avons décidé à l'unanimité des présents, de procéder à la désignation, par vote à main levée, des membres des Commissions Permanentes, donc je vous propose que nous continuions dans ce sens.

Nous allons définir si nous élisons les Présidents à main levée ou à bulletin secret, par la suite.

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des candidatures qu'il a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission des Finances et de l'Economie Nationale

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ou quelqu'un qui veuille retirer sa candidature ? Non, alors je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Dans un souci de transparence, nous allons maintenant procéder, en Séance Publique, à l'élection du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à bulletin secret si quelqu'un le souhaite dans l'assistance.

Tout d'abord, qui souhaite être candidat à la présidence de cette Commission ?

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

**M. Alexandre BORDERO.-** Monsieur le Président, je souhaite être candidat à la présidence de cette Commission.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ?

S'il n'y a pas d'autres candidats, nous allons passer au vote, est-ce que quelqu'un voit une objection à voter à main levée ?

Nous passons au vote donc au vote à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

M. Alexandre BORDERO est élu Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT,  
MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET,  
Christophe STEINER  
et Pierre SVARA s'abstiennent).*

Nous allons maintenant passer à la Commission suivante, Monsieur le Secrétaire Général.

**M. le Secrétaire Général.-**Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses

M. Gérard BERTRAND  
 Mme Brigitte BOCCONE-PAGES  
 MM. Alexandre BORDERO  
 Marc BURINI  
 Claude CELLARIO  
 Philippe CLERISSI  
 Mmes Michèle DITLOT  
 Catherine FAUTRIER  
 MM. Jean-Charles GARDETTO  
 Eric GUAZZONNE  
 Pierre LORENZI  
 Mme Nicole MANZONE-SAQUET  
 MM. Bernard MARQUET  
 Roland MARQUET  
 Fabrice NOTARI  
 Laurent NOUVION  
 Mme Anne POYARD-VATRICAN  
 MM. Jean-François ROBILLON  
 Guillaume ROSE  
 Christophe SPILLOTIS-SAQUET  
 Christophe STEINER

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature sur le siège ou quelqu'un qui veuille retirer sa candidature ?

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Monsieur le Président, je vous remercie, contrairement au mail de vendredi, je retire ma candidature à la Présidence de cette Commission.

**M. le Président.-** Pour l'instant nous en sommes à la liste des membres.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Excusez-moi, je pensais que vous parliez de la Présidence. Merci quand même.

**M. le Président.-** Vous maintenez donc votre présence à cette Commission ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Oui.

**M. le Président.-** Bien. S'il n'y a pas d'autres candidats ou quelqu'un qui veuille retirer sa candidature, je vais mettre aux voix la composition de cette Commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses est ainsi adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant passer à l'élection du Président de cette Commission.

Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président, je suis effectivement candidat au poste de Président à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats ? Non, nous allons donc passer au vote.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions

Votes pour ? Onze votes pour.

M. Guillaume ROSE est élu Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
 MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
 Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT,  
 MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
 Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
 MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET,  
 Christophe STEINER  
 et Pierre SVARA s'abstiennent).*

Monsieur Guillaume ROSE, avez-vous un commentaire à faire ?

**M. Guillaume ROSE.-** Simplement pour remercier cette majorité de cette confiance relative, moi aussi. Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la Commission suivante. Monsieur le Secrétaire Général.

**M. le Secrétaire Général.-***Commission de Législation*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

Pierre SVARA

**M. le Président.-** Quelqu'un souhaite-t-il retirer sa candidature ?

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de Législation.

Je vous rappelle, comme je l'ai déjà dit dans mon discours introductif, que suite à l'accord intervenu lors de la Commission Plénière d'Etude du 1<sup>er</sup> avril 2011, la majorité U.D.M. a souhaité proposer la présidence de la Commission de Législation à un Conseiller National de la minorité. Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, les

représentants de cette minorité ont décliné l'offre. Je reformule donc cette offre publiquement.

Y-a-t-il un candidat pour cette Commission représentant un groupe minoritaire ?

**M. le Président.-** Qui d'autre souhaite assurer la présidence de cette Commission ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer dans ma candidature au poste de la Présidence, nous ne reconnaissons pas à l'U.D.M. la légitimité et celle du Bureau pour représenter la population monégasque. Dans ce contexte-là, il ne nous est pas possible d'accepter les propositions aux présidences des Commissions, nous ne cautionnerons pas l'action qui sera menée surtout au regard des mois écoulés.

**M. le Président.-** Je trouve déplorable qu'après un vote en Séance Publique du Conseil National, vous ne reconnaissez pas la légitimité du Bureau élu. Cela est quand même très fort.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Ce n'est pas le sens de mon propos.

**M. le Président.-** C'est pourtant ce que vous avez dit.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** La majorité qui a été élue en 2008 est une majorité U.P.M.. C'est l'U.P.M. par le biais du suffrage universel qui est seule légitime. C'est celle-là que je défendrai avec l'U.N.A.M..

**M. le Président.-** Donc, vous ne reconnaissez pas l'élection du Bureau du Conseil National. Très bien.

Nous allons donc procéder à la désignation du Président de la Commission de Législation. Qui est candidat ? Puisque personne dans la minorité ne souhaite être candidat, je vais demander à Monsieur Jean-Charles GARDETTO, de se déclarer candidat, volontairement, librement.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, il n'était absolument pas dans mes intentions de me déclarer candidat. Si vous me le demandez expressément, comme je reste le seul juriste dans cette Assemblée, je veux bien accepter,

mais sachez que ce n'était pas mon intention au départ. Merci.

**M. le Président.-** Je vous le demande véritablement.

Nous allons passer à l'élection du Président de la Commission de Législation.

Qui est pour l'élection de Jean-Charles GARDETTO à la Présidence de la Commission de Législation ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

M. Jean-Charles GARDETTO est élu Président de la Commission de Législation. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT,  
MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET,  
Christophe STEINER  
et Pierre SVARA s'abstiennent).*

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, avez-vous un commentaire à faire ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je remercie les Collègues qui ont voté pour moi. Je voudrais dire juste un petit mot. Je suis attaché à l'indépendance du Conseil National, et je suis prêt à servir les Monégasques en qualité de Président de la Commission de Législation conformément à mon engagement en politique. Je crois aussi à la nécessité de travailler dans la sérénité et dans la stabilité au Conseil National, et ce sont des éléments dont il a grand besoin actuellement.

C'est donc dans le sens du travail au service des Monégasques que j'entends œuvrer dans les mois qui viennent, et c'est aussi dans le sens du respect des valeurs du programme sur lequel nous ont élus les Monégasques, qui reste ma bible et mon guide pour mon action politique, dans le respect des Institutions et dans la fidélité au Prince et à la Famille Princière. Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET voulait faire une intervention, nous vous écoutons.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Oui, rapidement. Vous avez mis en cause le refus de l'opposition de participer aux Présidences de Commissions, je voudrais vous faire remarquer que je reconnais votre légitimité, qui est toutefois la légitimité d'une minorité majoritaire, mais, parallèlement, je voudrais vous rappeler que l'année dernière, à cette même époque, vous étiez quatorze et vous avez rejeté toutes les candidatures pour participer à votre travail, la mienne en l'occurrence. Alors, cette année vous n'êtes plus que dix, bientôt, il va falloir vous habituer à vous faire une indigestion de Commissions.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.-** Merci beaucoup, nous avons de bons estomacs et nous travaillons bien.

Nous allons passer à la Commission des Relations Extérieures.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission des Relations Extérieures*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

Pierre SVARA

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autres candidatures, et si personne ne se retire, je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Relations Extérieures. Qui est candidat ? Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, c'est en qualité de Président de cette Commission-là que j'envisageais de poser ma candidature, au titre de la continuité de l'action que nous avons menée jusqu'à maintenant. Je me trouve donc dans une situation un peu curieuse, mais si mes Collègues me font confiance, je souhaiterais continuer à présider cette Commission.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur GARDETTO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous passions au vote.

Qui est pour l'élection de Jean-Charles GARDETTO à la Présidence de la Commission des Relations Extérieures ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

M. Jean-Charles GARDETTO est élu Président de la Commission des Relations Extérieures. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT,  
MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET,  
Christophe STEINER  
et Pierre SVARA s'abstiennent).*

## VI.

### RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES ET RENOUELEMENT DE LEURS MEMBRES

**M. le Président.-** Nous allons maintenant procéder à la reconduction des Commissions Spéciales et à la désignation de leur composition, tel qu'arrêté à l'article 13 du Règlement Intérieur du Conseil National.

Nous allons commencer par la Commission de l'Education et de la Jeunesse :

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

#### **M. le Secrétaire Général.-**

##### Commission de l'Education et de la Jeunesse

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Monsieur LORENZI.

**M. Pierre LORENZI.-** Oui, Monsieur le Président, je suis candidat pour la présidence de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur LORENZI.

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous passions au vote.

Qui est pour l'élection de M. Pierre LORENZI à la présidence de la Commission de l'Education et de la Jeunesse ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions

Votes pour ? Onze votes pour.

M. Pierre LORENZI est élu Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT,  
MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET,  
Christophe STEINER et Pierre SVARA  
s'abstiennent).*

Nous poursuivons avec la Commission du Logement. Je vous propose bien évidemment de perpétuer cette Commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission Spéciale du Logement est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous laisse donner lecture de sa composition.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission du Logement*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix. Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Je souhaite me mettre sur cette liste aussi.

**M. le Président.-** Donc, nous ajoutons Monsieur BURINI sur cette liste, Monsieur le Secrétaire Général.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission du Logement. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Monsieur Gérard BERTRAND vous avez la parole.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de la Commission du Logement.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous passions au vote.

Qui est pour l'élection de M. Gérard BERTRAND à la Présidence de la Commission du Logement ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

M. Gérard BERTRAND est élu Président de la Commission du Logement. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT,  
MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET,  
Christophe STEINER  
et Pierre SVARA s'abstiennent).*

Nous passons à la Commission des Droits de la Femme et de la Famille que je vous propose de reconduire.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture de la composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission des Droits de la Femme et de la Famille

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette Commission aux voix. Monsieur Marc BURINI, nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Merci. Je souhaite être rajouté sur la liste.

**M. le Président.-** Monsieur Marc BURINI souhaite être rajouté sur la liste, Monsieur le Secrétaire Général.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Qui est candidat à la présidence de cette Commission ? Madame Nicole MANZONE-SAQUET est candidate pour l'U.D.M..

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Oui, Monsieur le Président, je suis candidate pour la présidence de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous passions au vote.

Qui est pour l'élection de Mme Nicole MANZONE-SAQUET à la Présidence de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET est élue Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT,  
MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET,  
Christophe STEINER  
et Pierre SVARA s'abstiennent).*

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Mes Chers Collègues, je vous remercie de la confiance dont vous m'honorez, vous connaissez mon attachement à la défense des Droits de la Femme, et je le poursuivrai.

Je tiens à présent à féliciter Madame Catherine FAUTRIER, qui me laisse cette Commission en héritage, et c'est un bel héritage parce que je veux que tout le monde sache qu'elle a beaucoup travaillé, très discrètement, mais elle a beaucoup œuvré pour l'Union des Femmes Monégasques, alors je vous demande de l'applaudir. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.-** Effectivement, nous ne pouvons que nous associer à vos propos bienveillants et si justes.

Nous allons procéder à la reconduction de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Je mets donc aux voix la reconduction de cette commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous prie de donner lecture de la composition de cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission de la Culture et du Patrimoine*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

**M. le Président.-** Y a-t-il des modifications sur le siège ? S'il n'y en a pas, je propose de mettre la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Je rappelle que suite à l'accord intervenu lors de la Commission Plénière d'Etude du 1<sup>er</sup> avril 2011, la majorité U.D.M. a souhaité proposer la présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine à un Conseiller National de la minorité. Les représentants de la minorité ont décliné l'offre. Je reformule cette offre publiquement, même si je pense déjà avoir la réponse.

Apparemment, la proposition n'est pas acceptée. Je vais demander à M. Guillaume ROSE d'être le candidat de l'U.D.M. pour la présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine, ce qu'il va accepter avec enthousiasme, je n'en doute pas.

**M. Guillaume ROSE.-** Monsieur le Président, je ne saurais rien vous refuser.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur Guillaume ROSE, en tout bien tout honneur.

Y a-t-il un candidat pour cette Commission représentant un groupe minoritaire ?

Nous allons donc, maintenant, procéder à l'élection du Président de la Commission de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Qui est pour l'élection de M. Guillaume ROSE à la Présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

M. Guillaume ROSE est élu Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT,  
MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET,  
Christophe STEINER  
et Pierre SVARA s'abstiennent).*

**M. Guillaume ROSE.-** Juste un petit mot, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur ROSE, nous vous écoutons.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président. Juste un petit mot pour regretter que mon amie, Michèle DITTLLOT, qui a effectué un travail remarquable pendant des années, à la tête de la présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine, n'ait pas souhaité travailler avec nous dans un esprit d'union et pour dire que cette Commission de la Culture et du Patrimoine se déroulera, effectivement, dans un esprit d'union, quoi qu'il arrive, en tout cas sous ma présidence, puisque la Culture est quelque chose qui appartient à tout le monde et qui nous définit tous.

Je salue aussi au passage le travail de M. Marc BURINI, dans cette Commission, donc, cela transcende

les parties et c'est bien dans cet esprit que la Commission de la Culture et du Patrimoine sera dirigée.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Je remercie Monsieur ROSE pour ses paroles bienveillantes. Je l'assure, évidemment, de ma participation très active à cette Commission et je lui dis simplement que si nous l'avons refusée, c'est parce que nous pensions que le Président nous la proposait justement, parce que la majorité avait été réduite au nombre que l'on vient de constater aujourd'hui.

Auparavant, une telle chose n'avait pas été possible, comme le rappelait M. SPILIOTIS-SAQUET, lorsque vous étiez 14, je pense que vous me comprendrez.

**M. le Président.-** Nous allons donc passer à la reconduction de la dernière des Commissions Spéciales, qui concerne la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette Commission.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Eric GUAZZONNE

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET  
 Roland MARQUET  
 Fabrice NOTARI  
 Laurent NOUVION  
 Mme Anne POYARD-VATRICAN  
 MM. Jean-François ROBILLON  
 Guillaume ROSE  
 Christophe SPILLOTIS-SAQUET  
 Christophe STEINER  
 Pierre SVARA

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Je souhaite être rajouté à cette liste, s'il vous plaît.

**M. le Président.-** Il ne manquait que vous, Monsieur BURINI.

Je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette Commission est adoptée.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Qui souhaite assurer la présidence de cette Commission ? Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET :** Merci, Monsieur le Président. Je suis candidat à la présidence de cette Commission.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose que nous passions au vote.

Qui est pour l'élection de M. Bernard MARQUET à la Présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

M. Bernard MARQUET est élu Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Mes félicitations.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
 MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
 Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT,  
 MM Eric GUAZZONNE, Laurent NOUVION,  
 Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
 MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET,  
 Christophe STEINER  
 et Pierre SVARA s'abstiennent).*

## VII.

### CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUX COMMISSIONS ET COMITES MIXTES D'ETUDE

L'ordre du jour nous amène à passer maintenant à la désignation des Délégués du Conseil National au sein des Commissions et Comités Mixtes d'Etude. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de Président au sein des Délégations susvisées, il y a des Membres Titulaires et, parfois, des Suppléants.

Nous pouvons maintenant passer à l'élection de nos délégués. Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour chacun de ces Comités et Commissions mixtes.

Madame POYARD-VATRICAN souhaite intervenir, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** J'ai exprimé la position de l'U.P.M. tout à l'heure en disant qu'elle déniait à l'U.D.M. la capacité de représenter légitimement la population et c'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas prendre de présidence de Commission, cela avait été dit. Pour autant lors des Commissions de travail avec le Gouvernement, nous sommes là, aussi, pour contribuer aux débats.

Bien que nous ayons eu la majorité en 2008, nous avons pris acte que votre parti, Monsieur le Président avait onze voix. L'U.P.M. avec M. SVARA en a donc sept, donc nous représentons un tiers des voix au sein de l'hémicycle et Rassemblement et Enjeux, trois voix. C'est la raison pour laquelle je voudrais expliquer la façon dont nous allons présenter nos candidats. Nous avons toujours, au sein de l'U.P.M.,

pratiqué l'ouverture et la démocratie et nous souhaitons, comme nous représentons un tiers de l'hémicycle, avoir un tiers des postes, lorsque cela est possible.

Ainsi, lorsqu'il y a trois sièges dans une Commission mixte, nous allons présenter un candidat, lorsqu'il y a cinq places, nous allons présenter deux candidats. Dans les Commissions plus restreintes où il n'y a qu'un ou deux candidats, nous agissons au mieux pour présenter quelqu'un qui a une vraie légitimité, soit de par l'ancienneté dans ladite Commission, soit de par ses compétences, liées au sujet particulier.

Par ailleurs, pour être parfaitement transparent, voici la manière dont nous allons voter : nous voterons pour nos propres candidats et nous laisserons l'U.D.M., Rassemblement et Enjeux et les personnes indépendantes voter comme elles l'entendent sur la composition des Commissions qui ne nous appartient pas. Merci.

**M. le Président.-** Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Christophe STEINER, nous vous écoutons.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais éviter toute redondance avec ce qui a été dit par M. NOUVION, tout à l'heure, mais je voudrais rappeler quelque chose. Il n'y a qu'un parti d'opposition ici, qui représente quarante pour cent des électeurs.

Je cèderai bien volontiers aux demandes de Mme POYARD-VATRICAN, si elle représentait une opposition de 40 %. Malheureusement vous défendez tous, que ce soit le parti qui a fait sécession ou l'ancien U.P.M., vous présentez tous le même programme. Donc, on assiste à une opposition qui est, non pas sur des idées, mais sur des personnes. C'est pour cette raison que notre groupe maintiendra ses candidats dans toutes les Commissions qui l'intéressent.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques, avant que nous continuions dans la désignation ? Pas de remarque, donc nous allons continuer, Monsieur le Secrétaire Général, on débute par la Commission de Placement des Fonds.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission de Placement des Fonds*

*(3 délégués – 4 candidats)*

MM. Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

**M. le Président.-** Si personne ne retire sa candidature parce qu'il y a trois places pour quatre candidats, nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

Je vous demande d'inscrire sur votre bulletin les trois personnes que vous voulez voir siéger à la Commission de Placement des Fonds.

Monsieur GUAZZONNE, nous vous écoutons.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Juste une précision, Monsieur le Président, pour un point du règlement. Est-il obligatoire d'avoir trois noms ou peut-il n'y avoir qu'un seul nom ?

**M. le Président.-** Il ne faut surtout pas qu'il y ait quatre noms, dans ce cadre-là, pas un de plus. En moins si vous voulez. De toute façon nous allons faire un décompte par système de barre, c'est ceux qui auront le plus grand nombre de voix qui seront élus.

Monsieur le Secrétaire Général.

—  
*(Dépouillement du scrutin par  
Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE  
assistés du Secrétaire Général).*

—  
Voici, les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour M. Alexandre BORDERO : Onze.

Nombre de voix pour M. Claude CELLARIO : Sept.

Nombre de voix pour M. Fabrice NOTARI : Dix.

Nombre de voix pour M. Laurent NOUVION : Quinze.

La composition de la délégation du Conseil National est la suivante :

Messieurs Alexandre BORDERO, Fabrice NOTARI et Laurent NOUVION sont donc les membres de la Commission de Placement des Fonds.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux  
(5 délégués)

MM. Gérard BERTRAND  
Eric GUAZZONNE  
Fabrice NOTARI  
Laurent NOUVION  
Mme Anne POYARD-VATRICAN

**M. le Président.-** Compte tenu qu'il y a cinq postes et cinq candidats, je propose que nous votions à main levée, puisque cela ne pose pas de problème.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission mixte d'Etude pour les Grands Travaux est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**Commission mixte d'Etude du Problème du Logement

(3 délégués – 4 candidats + 1 suppléant – 1 candidat)

Aux postes de Délégués quatre candidats :

M. Gérard BERTRAND  
Mme Michèle DITTLOT  
MM. Fabrice NOTARI  
Christophe STEINER

Au poste de Suppléant un candidat :

M. Pierre LORENZI

**M. le Président.-** Comme à la première Commission, nous avons quatre candidats pour trois titulaires, nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

Je vous demande d'inscrire sur votre bulletin les trois personnes que vous voulez voir à la Commission Mixte d'Etude du Problème du Logement.

On va vous redonner la liste, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-** Les candidats sont :

M. Gérard BERTRAND

Mme Michèle DITTLOT  
MM. Fabrice NOTARI  
Christophe STEINER

**M. le Président.-** Je le répète, uniquement les titulaires.

Monsieur le Secrétaire Général.

(Dépouillement du scrutin par les Secrétares,  
Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE,  
assistés du Secrétaire Général).

Voici, les résultats après dépouillement

Nombre de voix pour M. Gérard BERTRAND : Onze.

Nombre de voix pour Mme Michèle DITTLOT : Sept.

Nombre de voix pour M. Fabrice NOTARI : Dix.

Nombre de voix pour M. Christophe STEINER : Douze.

La composition de la délégation du Conseil National est la suivante :

Messieurs Gérard BERTRAND, Fabrice NOTARI et Christophe STEINER sont donc les membres de la Commission Mixte d'Etude du Problème du Logement.

(Adopté).

**M. le Président.-** Nous allons maintenant passer au vote pour le suppléant.

Jusqu'à présent il y avait un candidat, c'était M. LORENZI. Y a-t-il d'autres candidats à la suppléance ? Non.

Donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons voter à main levée. Qui est d'avis que M. Pierre LORENZI soit suppléant à cette Commission mixte d'Etude du Problème du Logement.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Onze abstentions.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission mixte d'Etude du Problème du Logement est adoptée.

(Adopté ;  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT,  
MM Eric GUAZZONNE,

*Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA s'abstiennent).*

**M. le Président.-** Nous passons à présent à la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M.

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission consultative de coopération avec la S.B.M.*

*(5 délégués – 9 candidats)*

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Philippe CLERISSI

Jean-Charles GARDETTO

Bernard MARQUET

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Guillaume ROSE

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

**M. le Président.-** Nous avons neuf candidats pour cinq délégués...

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Je retire ma candidature, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** D'accord, donc il reste huit candidats pour cinq places.

Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je retire la mienne aussi, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

**M. Guillaume ROSE.-** Je retire la mienne aussi, bien sûr.

**M. le Président.-** Donc il nous reste six candidats pour cinq délégués.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Pouvez-vous nous redonner la liste, Monsieur le Président ?

**M. le Secrétaire Général.-** Alors, il reste :

MM. Alexandre BORDERO

Jean-Charles GARDETTO

Bernard MARQUET

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

**M. le Président.-** Est-ce que nous en restons à six candidats pour cinq postes ? Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

Je vous demande d'inscrire sur votre bulletin les cinq personnes que vous voulez voir à la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M.

Monsieur le Secrétaire Général

*(Dépouillement du scrutin par les Secrétaires, Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE, assistés du Secrétaire Général).*

Voici, les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour M. Alexandre BORDERO : Neuf.

Nombre de voix pour M. Jean-Charles GARDETTO : Huit.

Nombre de voix pour M. Bernard MARQUET : Dix.

Nombre de voix pour Mme Anne POYARD-VATRICAN : Sept.

Nombre de voix pour M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET : Douze.

Nombre de voix pour M. Christophe STEINER : Onze.

Sont élus à la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M. :

MM. Alexandre BORDERO

Jean-Charles GARDETTO

Bernard MARQUET

Christophe SPILLOTIS-SAQUET

Christophe STEINER

*(Adopté).*

Nous passons maintenant à la composition de la délégation du Conseil National à la Commission de Réforme des Codes.

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission de Réforme des Codes

(2 délégués – 2 candidats)

MM. Claude CELLARIO

Jean-Charles GARDETTO

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission de Réforme des Codes est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous continuons avec le Comité Consultatif pour la Construction.

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Comité Consultatif pour la Construction

(2 délégués – 3 candidats)

MM. Pierre LORENZI

Fabrice NOTARI

Mme Anne POYARD-VATRICAN

**M. le Président.-** Si personne ne retire sa candidature, nous allons donc procéder, compte tenu qu'il y a trois candidats pour deux délégués, au vote à bulletin secret.

Je vous demande d'inscrire sur votre bulletin les deux personnes que vous voulez voir au Comité Consultatif pour la Construction.

Monsieur le Secrétaire Général.

(Dépouillement du scrutin par les Secrétaires,  
Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE,  
assistés du Secrétaire Général).

Voici, les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour M. Pierre LORENZI : Onze

Nombre de voix pour M. Fabrice NOTARI : Onze

Nombre de voix pour Mme Anne POYARD-VATRICAN : Huit.

Trois bulletins blancs.

Le Comité Consultatif pour la Construction verra siéger MM. Pierre LORENZI et Fabrice NOTARI.

(Adopté).

Nous passons à la délégation suivante.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-**

Comité Supérieur d'Urbanisme

(2 délégués – 4 candidats)

MM. Claude CELLARIO

Pierre LORENZI

Fabrice NOTARI

Mme Anne POYARD-VATRICAN

**M. le Président.-** Si personne ne retire sa candidature...

Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Monsieur le Président, je retire ma candidature.

**M. le Président.-** Très bien. Donc, il reste ?

**M. le Secrétaire Général.-** Il reste :

MM. Pierre LORENZI

Fabrice NOTARI

Mme Anne POYARD-VATRICAN

**M. le Président.-** Bien. Il y a trois candidats pour deux postes de délégués, nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

Je vous demande d'inscrire sur votre bulletin les deux personnes que vous voulez voir au Comité Supérieur d'Urbanisme.

Monsieur le Secrétaire Général.

*(Dépouillement du scrutin par les Secrétaires  
Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE,  
assistés du Secrétaire Général).*

Voici, les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour M. Pierre LORENZI : Onze.

Nombre de voix pour M. Fabrice NOTARI : Dix.

Nombre de voix pour Mme Anne POYARD-  
VATRICAN : Huit.

Trois bulletins blancs.

Le Comité Supérieur d'Urbanisme verra siéger  
MM. Pierre LORENZI et Fabrice NOTARI.

*(Adopté).*

Nous continuons, Monsieur le Secrétaire Général,  
je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Comité de l'Education Nationale*

*(3 délégués – 5 candidats)*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Marc BURINI

Mme Michèle DITTLLOT

M. Pierre LORENZI

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGES, nous  
vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Je retire ma  
candidature, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Donc, il reste, Monsieur le  
Secrétaire Général ?

**M. le Secrétaire Général.-** Il reste :

MM. Gérard BERTRAND

Marc BURINI

Mme Michèle DITTLLOT

M. Pierre LORENZI

**M. le Président.-** Bien. Il y a quatre candidats pour  
trois postes de délégués, nous allons donc procéder au  
vote à bulletin secret.

Je vous demande d'inscrire sur votre bulletin les  
deux personnes que vous voulez voir siéger au Comité  
de l'Education Nationale.

Monsieur le Secrétaire Général.

*(Dépouillement du scrutin par les Secrétaires,  
Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE,  
assistés du Secrétaire Général).*

Voici, les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour M. Gérard BERTRAND : Dix.

Nombre de voix pour M. Pierre LORENZI : Onze

Ensuite, nous avons une égalité de huit voix entre :  
M. Marc BURINI et Mme Michèle DITTLLOT.

Pour l'élection du Président et du Vice-Président,  
normalement l'élection se fait au bénéfice de l'âge.  
Etes-vous tous d'accord pour que nous fassions  
comme cela, ou bien souhaitez-vous revoter ? Je suis  
ouvert à toutes les propositions.

Je vais peut-être demander aux deux intéressés,  
d'abord.

Alors, je le répète, MM Gérard BERTRAND et  
Pierre LORENZI ont le plus grand nombre de voix,  
ensuite il y a égalité à huit voix entre M. Marc BURINI  
et Mme Michèle DITTLLOT.

**M. Marc BURINI.-** Je ne pensais pas que Madame  
DITTLLOT fût plus âgée que moi...

*(Rires).*

**M. le Président.-** Cela voudrait-il dire que l'on  
revote pour définir le troisième candidat ? Je vous le  
répète, je suis ouvert à tout, cela n'est pas prévu dans  
les textes, c'est simplement prévu pour l'élection du  
Président et du Vice-Président.

Si on fonctionne par analogie, on procède comme  
ça, si on fonctionne comme vous le souhaitez, on peut  
refaire un vote à bulletin secret, un de plus.

Nous allons revoter entre M. Marc BURINI et Mme  
Michèle DITTLLOT.

Donc, une seule personne sur le bulletin.

*(Dépouillement du scrutin par les Secrétaires,  
Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE,  
assistés du Secrétaire Général).*

Voici, les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour M. Marc BURINI : Treize.

Nombre de voix pour Mme Michèle DITTLLOT : Huit.

Un bulletin blanc.

Le Comité de l'Education Nationale verra siéger MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI et Pierre LORENZI.

*(Adopté).*

Nous continuons, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. Le Secrétaire Général.-**

*Comité des Bourses d'Etudes*

*(3 délégués – 5 candidats + 1 suppléant)*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

M. Marc BURINI

Mme Michèle DITTLLOT

M. Pierre LORENZI.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Monsieur le Président, je retire ma candidature.

**M. le Président.-** Très bien. Donc il reste quatre candidats pour trois délégués. Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous les énumérer ?

**M. le Secrétaire Général.-** Donc, il reste :

MM. Gérard BERTRAND

Marc BURINI

Mme Michèle DITTLLOT

M. Pierre LORENZI.

**M. le Président.-** Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret.

Je vous rappelle qu'il y a trois délégués, donc trois noms maximum.

*(Dépouillement du scrutin par les Secrétaires, Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE, assistés du Secrétaire Général).*

Voici, les résultats après dépouillement :

Nombre de voix pour M. Gérard BERTRAND : Onze.

Nombre de voix pour M. Marc BURINI : Treize.

Nombre de voix pour Mme Michèle DITTLLOT : Sept.

Nombre de voix pour M. Pierre LORENZI : Onze.

*(Adopté).*

Je vous signale que personne n'avait candidaté pour le poste de suppléant, j'ai quand même siégé longtemps et le suppléant est le bienvenu dans ce Comité des Bourses d'Etudes, pour participer à la discussion des dossiers.

Je proposerai sur le siège de donner le poste de suppléant, à Mme Michèle DITTLLOT, si elle le souhaite, sinon, il faut que quelqu'un se désigne candidat pour occuper ce poste de suppléant.

Madame DITTLLOT, nous vous écoutons.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Oui, je vous remercie.

**M. le Président.-** Vous acceptez donc le poste de suppléant, merci beaucoup.

Donc, Les membres titulaires du Comité des Bourses d'Etudes sont MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI et Pierre LORENZI et suppléant Mme Michèle DITTLLOT.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que le poste de suppléant soit occupé par Mme Michèle Dittlot ? Votons à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous continuons. Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Commission Nationale des Sports*

*(3 délégués – 4 candidats)*

MM. Gérard BERTRAND

Pierre LORENZI

Christophe SPILIOTIS-SAQUET

Pierre SVARA

**M. le Président.-** Monsieur SVARA, nous vous écoutons.

**M. Pierre SVARA.-** Monsieur le Président, je retire ma candidature.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur SVARA.

Donc il y a trois candidats pour trois délégués, je mets la composition de cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission Nationale des Sports est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, nous continuons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission de l'Aide à la Famille monégasque  
(1 délégué – 1 candidat + 1 suppléant – 1 candidat)

Une candidate pour le poste de délégué, Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

Un candidat pour le poste de suppléant, M. Guillaume ROSE.

**M. le Président.-** Je pense que nous pouvons voter en une seule fois pour le délégué et le suppléant, puisqu'il n'y a pas d'autre candidat sur le siège.

Je mets la composition de cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'avis contraire.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission de l'Aide à la Famille monégasque est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, nous continuons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission des Concessions de Services publics  
(4 délégués – 5 candidats)

MM. Alexandre BORDERO

Philippe CLERISSI

Bernard MARQUET

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

**M. le Président.-** S'il n'y a pas de désistement sur le siège, je propose que nous passions au vote à bulletin secret.

Je vous demande d'inscrire quatre noms de délégués.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je retire ma candidature.

**M. le Président.-** Très bien. Les candidats qui restent sont :

**M. le Secrétaire Général.-**

MM. Alexandre BORDERO

Philippe CLERISSI

Bernard MARQUET

Laurent NOUVION

**M. le Président.-** Quatre candidats pour quatre postes. Je propose que nous votions à main levée pour la composition de cette délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission des Concessions des Services publics est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, nous continuons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Comité Supérieur du Tourisme  
(3 délégués – 3 candidats)

M. Gérard BERTRAND

Mme Michèle DITTLOT

M. Bernard MARQUET

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature sur le siège, je propose que nous adoptions la composition de la délégation du Conseil National au Comité Supérieur du Tourisme.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National au Comité Supérieur du Tourisme est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission spéciale consultative pour le Commerce et l'Industrie

(1 délégué – 2 candidats + 1 suppléant – pas de candidat)

MM. Alexandre BORDERO

Philippe CLÉRISSE

A noter, pas de candidat pour le poste de suppléant.

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je candidate au poste de suppléant, étant donné le nombre de réunions qu'a eu cette Commission depuis 2003.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BORDERO.

Donc, je résume il y a un candidat pour le poste de délégué qui est M. Philippe CLÉRISSE et un candidat pour le poste de suppléant, qui est M. Alexandre BORDERO.

Je propose que nous votions à main levée pour adopter cette composition.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission spéciale consultative pour le Commerce et l'Industrie est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous continuons, Monsieur le Secrétaire Général.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission administrative de l'Académie de Musique

(2 délégués – 3 candidats)

Mmes Michèle DITLOT

Anne POYARD-VATRICAN

M. Guillaume ROSE

**M. le Président.-** Madame DITLOT, nous vous écoutons.

**Mme Michèle DITLOT.-** Je retire ma candidature, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Très bien, merci. Les deux candidats sont :

Mme Anne POYARD-VATRICAN

M. Guillaume ROSE

Donc, deux candidats pour deux postes, je vous propos un vote à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission administrative de l'Académie de Musique est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous continuons, Monsieur le Secrétaire Général.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission de l'Ecole Supérieure d'Arts plastiques

(2 délégués – 2 candidats)

Mme Michèle DITLOT

M. Guillaume ROSE

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature sur le siège, je mets la composition de cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission de l'Ecole Supérieure d'Arts plastiques est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous continuons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission des Colonies de Vacances

(3 délégués – 3 candidats)

MM. Pierre LORENZI

Roland MARQUET

Pierre SVARA

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature sur le siège, je vous propose de mettre la composition de cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission des Colonies de Vacances est adoptée à l'unanimité.

(Adopté).

Nous continuons, Monsieur le Secrétaire Général.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission d'Assistance aux entreprises en difficulté

(1 délégué – 2 candidats + 1 suppléant – pas de candidat)

Deux candidats pour le poste de délégué :

MM. Philippe CLERISSI

Pierre LORENZI

Aucun candidat pour le poste de suppléant.

**M. le Président.-** Nous allons voter à bulletin secret. Il y a une place pour deux candidats, M. Philippe CLERISSI et M. Pierre LORENZI.

Donc, nous votons pour un poste.

—  
(Dépouillement du scrutin par les Secrétaires,  
Mme Catherine FAUTRIER et M. Guillaume ROSE,  
assistés du Secrétaire Général).

Voici, les résultats après dépouillement :

Bulletins blancs : Quatre.

Nombre de voix pour M. Philippe CLERISSI : Huit.

Nombre de voix pour M. Pierre LORENZI : Dix.

Le délégué à la Commission d'Assistance aux Entreprises en difficulté est :

M. Pierre LORENZI.

Comme tout à l'heure le cas s'est posé, je vais proposer à M. Philippe CLERISSI de prendre le poste de suppléant. Vous l'acceptez, d'accord.

Donc, pour la Commission d'Assistance aux Entreprises en difficulté, le délégué est M. Pierre LORENZI et le suppléant est M. Philippe CLERISSI.

(Adopté).

Nous continuons.

**M. le Secrétaire Général.-**

Commission de l'Industrie Cinématographique

(1 délégué – 2 candidats)

Mme Michèle DITLOT

M. Guillaume ROSE

**M. le Président.-** Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

**M. Guillaume ROSE.-** Monsieur le Président, je souhaite retirer ma candidature.

**M. le Président.-** Il y a donc une candidate, Mme Michele DITLOT, pour un délégué, je vais mettre la composition de cette délégation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation du Conseil National à la Commission de l'Industrie Cinématographique est adoptée à l'unanimité.

(Adopté)

**VIII.**

**CONSTITUTION DES DELEGATIONS AUPRES  
DES ORGANISMES INTERNATIONAUX**

**M. le Président.-** L'ordre du jour comporte maintenant la désignation de nos représentants au sein des organisations parlementaires internationales.

Je vous rappelle que, lors de la Séance Publique du 15 décembre 2010, nous avons déjà procédé à la désignation, pour l'année 2011, de nos représentants à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Bien sûr, après la démission de Mme LAVAGNA, il faudra procéder à une nouvelle élection, mais nous avons un certain nombre de mois pour le faire, nous le ferons donc lors d'une prochaine Séance Publique, puisque nous n'en n'avons pas parlé lors de la dernière Commission Plénière d'Etude du 1<sup>er</sup> avril, je ne veux pas le faire aujourd'hui. En décembre, nous avons également désigné nos représentants à l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée.

Nous commençons avec l'élection de la Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire, il faut donc un Président, un Vice-Président et des Membres Permanents.

Je rappelle qu'il est de tradition que le Conseil National tout entier constitue le groupe monégasque de l'Union InterParlementaire dont nous allons maintenant désigner les Membres de la Délégation.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de nous donner lecture des candidatures.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Délégation du groupe monégasque de l'Union Interparlementaire*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Marc BURINI

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Laurent NOUVION

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ? Non, donc je vous propose d'adopter la composition de cette Délégation à l'U.I.P..

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à la désignation du Président de la Délégation du groupe monégasque de l'Union InterParlementaire.

Qui souhaite assurer la présidence de cette Délégation ? M. Fabrice NOTARI.

**M. NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président. Je suis candidat à la présidence de cette Délégation.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, uniquement aux Membres de la Délégation, de voter à main levée :

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions

Votes pour ? Onze votes pour.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT, M. Laurent NOUVION et Mme Anne POYARD-VATRICAN s'abstiennent).*

M. Fabrice NOTARI est donc le Président de la Délégation du groupe monégasque de l'Union InterParlementaire. Mes félicitations.

Nous allons maintenant procéder à la désignation du Vice-Président de la Délégation du groupe monégasque de l'Union InterParlementaire.

Qui souhaite assurer la vice-présidence de cette Délégation ? Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

**Mme. MANZONE-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président. Je suis candidate à la vice-présidence de cette Délégation.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, uniquement aux Membres de la Délégation, de voter à main levée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions.

Votent pour ? Onze votent pour.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO,  
Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLLOT,  
M. Laurent NOUVION  
et Mme Anne POYARD-VATRICAN s'abstiennent).*

Je proclame Mme Nicole MANZONE-SAQUET, Vice-Présidente de la Délégation du groupe monégasque de l'Union InterParlementaire.

Nous passons à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, même chose, un Président, un Vice-Président, des Membres permanents sans limitation.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous donner lecture des candidatures.

**M. le Secrétaire Général.-**

Délégation de la section monégasque de l'Assemblée  
Parlementaire de la Francophonie

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Philippe CLERISSI

Mmes Michèle DITTLLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe STEINER

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre candidature sur le siège, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Délégation de la section monégasque de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Qui souhaite assurer la présidence de cette Délégation ? M. Guillaume ROSE.

**M. ROSE.-** Merci, Monsieur le Président. Je suis candidat à la présidence de cette Délégation.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROSE. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, de voter à main levée.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI,  
Mme Michèle DITTLLOT,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN  
et M. Christophe STEINER s'abstiennent).*

M. Guillaume ROSE est élu Président de la Délégation de la section monégasque de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Nous allons maintenant procéder à la désignation du Vice-Président de la Délégation du groupe monégasque de la section monégasque de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Qui souhaite assurer la vice-présidence de cette Délégation ? Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Je suis candidate à la vice-présidence de cette Délégation.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose de voter à main levée pour que Mme Nicole MANZONE-SAQUET soit élue.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI,  
Mme Michèle DITTLOT,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN  
et M. Christophe STEINER s'abstiennent).*

Madame Nicole MANZONE-SAQUET est la Vice-Présidente de la Délégation de la section monégasque de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Nous continuons avec la désignation des Membres du Conseil National qui constituent la Délégation de notre Assemblée à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, un Président, un Vice-Président et des Membres de la Délégation.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de nous dire quels sont les candidats.

**M. le Secrétaire Général.-**

*Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire  
de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération  
en Europe*

M. Gérard BERTRAND

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES

MM. Alexandre BORDERO

Claude CELLARIO

Mmes Michèle DITTLOT

Catherine FAUTRIER

MM. Jean-Charles GARDETTO

Pierre LORENZI

Mme Nicole MANZONE-SAQUET

MM. Bernard MARQUET

Roland MARQUET

Fabrice NOTARI

Mme Anne POYARD-VATRICAN

MM. Jean-François ROBILLON

Guillaume ROSE

Christophe STEINER

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Y a-t-il des candidats qui souhaitent se rajouter ? Non, alors, je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

Nous allons maintenant procéder à la désignation du Président de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Qui souhaite assurer la présidence de cette Délégation ? M. Jean-Charles GARDETTO.

**M. GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président. Je suis candidat à la présidence de cette Délégation.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose de voter à main levée, pour que M. Jean-Charles GARDETTO soit élu Président.

Six Conseillers Nationaux ne votent pas, parce qu'ils ne sont pas inscrits à la Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Cinq abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

*(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
M. Claude CELLARIO, Mmes Michèle DITTLOT,  
Anne POYARD-VATRICAN  
et M. Christophe STEINER s'abstiennent).*

Monsieur Jean-Charles GARDETTO est élu Président de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Nous allons maintenant procéder à la désignation du Vice-Président de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Qui souhaite assurer la vice-présidence de cette Délégation ? M. Guillaume ROSE, nous vous écoutons

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président. Je suis candidat à la vice-présidence de cette Délégation.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, uniquement aux Membres de la Délégation, de voter à main levée :

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Cinq abstentions.

Votes pour ? Onze votes pour.

Monsieur Guillaume ROSE est élu Vice-Président de la Délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Nous terminons avec la désignation de notre Délégation à l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée pour laquelle le Conseil National dispose de deux sièges.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général, de nous donner lecture des candidatures.

#### **M. le Secrétaire Général.-**

*Délégation à l'Assemblée Parlementaire  
de l'Union pour la Méditerranée*

*(2 Délégués – 2 candidats)*

MM. Jean-Charles GARDETTO

Bernard MARQUET

**M. le Président.-** Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Délégation est ainsi adoptée à l'unanimité.

*(Adopté).*

### **IX.**

#### **ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

L'ordre du jour appelle maintenant, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi qui sont parvenus au Conseil National. Quatre textes ont été déposés par le Gouvernement :

1. *Projet de loi, n° 881, déclarant jours fériés légaux les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 juillet 2011*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 14 janvier 2011.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui, d'ailleurs, en a d'ores et déjà commencé l'étude.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

*(Renvoyé).*

2. *Projet de loi, n° 882, déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'un poste source d'énergie électrique*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 24 février 2011.

Je vous propose de saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de ce texte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

*(Renvoyé).*

3. *Projet de loi, n° 883, sur l'économie numérique*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 31 mars 2011.

Je vous propose de saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de ce texte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

*(Renvoyé).*

### **X.**

#### **ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT**

Pour continuer l'ordre du jour de cette première séance de la session de printemps, il convient, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, que le Conseil National fasse connaître l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Alexandre BORDERO, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi, n° 755, relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle*

Ce texte, transmis au Conseil National le 14 janvier 2003, a été déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Depuis 2003, ce projet de loi a fait l'objet d'un grand nombre de réunions de la Commission ainsi que de divers échanges de courriers avec le Gouvernement. Le rapport, rédigé par M. Jean-Charles GARDETTO, Rapporteur au nom de la Commission, a été envoyé le 13 novembre 2006 au Gouvernement, ce dernier ayant fait part de ses observations le 18 mai 2007. Le Conseil National a ensuite demandé, par courrier du 31 mai 2007, la communication de l'arrêté ministériel d'application actualisé de l'article 10 du projet de loi. Enfin, un courrier a été adressé au Gouvernement le 1<sup>er</sup> avril 2008 demandant à nouveau la communication de cet arrêté ministériel ainsi que l'actualisation de la rédaction du projet de loi dans son ensemble aux fins d'intégrer les modifications apportées par la loi n° 1.331, relative aux sociétés, votée le 21 décembre 2006.

Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement. A ce sujet, dans son rapport du 28 septembre 2009, le Rapporteur du projet de loi, n° 830, modifiant le Code pénal en matière de fausse monnaie, a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité que le projet de loi, n° 755, soit prochainement adopté.

Madame le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, au cours de la Séance Publique du 4 novembre 2009, a informé le Conseil National de la possibilité d'inclure au sein des sanctions prévues dans le projet de loi n° 755 l'interdiction d'exercice professionnel prononcée par le juge pénal.

Lors de discussions en Comité de Pilotage Législatif, il avait été question des interdictions professionnelles au sens large mais il n'en résulte pas pour autant la prise d'une décision claire. Il appartient

désormais au Gouvernement de relancer le processus législatif puisque, de son côté, le Conseil National a clos l'étude dudit texte depuis le 13 novembre 2006.

**M. le Président.-** Monsieur Alexandre BORDERO, je vous remercie de votre compte-rendu.

Je donne maintenant la parole à M. Guillaume ROSE en sa qualité de Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi, n° 840, relative au contrat de travail*

Arrivé au Conseil National le 3 avril 2007, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission le même jour.

Il a fait l'objet d'un courrier au Gouvernement le 27 avril 2007 pour demander communication de l'avis du Conseil d'Etat ; en date 11 juillet 2007, quelques-uns des éléments de réflexion de ladite instance ont été transmis à l'Assemblée par le Ministre d'Etat.

La Commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises entre mai et juillet 2007 afin d'étudier ce texte qui a fait aussi l'objet d'une Commission Plénière d'Etude à la fin du mois de juillet 2007.

Vu l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un juriste monégasque spécialisé en la personne de Monsieur Jean BILLON pour une étude technique approfondie. Les résultats de cette étude nous sont parvenus en fin d'année 2007.

En parallèle, le Président du Conseil National a reçu en audience, respectivement les 6 et 12 juin 2007, l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale Monégasque.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a procédé à l'examen de ce texte, au cours des réunions du 3 novembre et du 3 décembre 2008, celles des 23 et 30 mars 2009, suivies des 4, 11, 18 mai et 2 juin 2009.

Ces nombreuses séances de travail ont donné lieu à un certain nombre d'observations et de questions, qui ont été transmises au Gouvernement le 25 juin 2009.

Le 20 avril 2010, la Commission a proposé au Gouvernement la tenue d'un groupe de travail *ad hoc*.

Le 29 avril 2010, le Ministre d'Etat a fait part de l'accord du Gouvernement Princier en ce qui concerne la tenue d'un groupe de travail *ad hoc* qui

pourrait se réunir après que le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé aura rencontré les partenaires sociaux, tel que cela a d'ores et déjà été programmé.

Le Conseil National reste en attente d'une initiative du Gouvernement en la matière.

*2. Projet de loi, n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 17 décembre 2009, a été déposé en Séance Publique le 7 avril 2010 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la Commission du 28 septembre 2010 au cours de laquelle un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National.

Un expert juridique pris en la personne de M. Guy CARCASSONE a été désigné par le Bureau du Conseil National pour apporter des pistes de réflexion au travail des Parlementaires.

Par ailleurs, le groupe de travail désigné lors de l'étude de la proposition de loi n° 176 modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National a été reconduit à l'occasion de cette Commission et s'est réuni à plusieurs reprises

Le 1<sup>er</sup> février 2011, le Professeur Guy CARCASSONE a été convié à une séance de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses afin d'échanger et de répondre aux questions et observations des membres de ladite Commission.

*3. Projet de loi, n° 881, déclarant jours fériés légaux les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 juillet 2011.*

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 janvier 2011 et la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a procédé sans attendre à son examen, avant son dépôt officiel et son renvoi en Séance Publique.

L'examen de ce projet de loi a eu lieu à l'occasion de la Commission du 20 mars 2011, au cours de laquelle un Rapporteur a été désigné en la personne de Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

Le rapport a été approuvé lors de cette même Commission du 29 mars 2011 et il a été adressé au Gouvernement Princier le 30 mars 2011.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur ROSE.

Nous poursuivons avec M. Jean-Charles GARDETTO, Président de la Commission de Législation.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Avant de faire part de l'état d'avancement des textes, je souhaiterais rendre hommage à mon prédécesseur, Mme LAVAGNA, qui a présidé cette Commission avec compétence et dynamisme et dont je salue le travail accompli, tout en lui souhaitant un prompt rétablissement.

*1. Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 24 septembre 2001, a été déposé en Séance Publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission.

Lors de la Commission de Législation du 12 novembre 2004, une présentation exhaustive des projets devant constituer un « Code de l'économie numérique » dont le présent texte fait partie, a été effectuée par M. A. BENSOUSSAN, en présence de membres du Gouvernement.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Claude BOISSON lors de la Commission du 25 février 2005 et un premier rapport a été adopté le 8 avril 2005 et envoyé au Gouvernement le 20 avril 2005.

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 12 mai 2005, un point sur les travaux législatifs en cours (incluant le présent texte) a été réalisé en présence des membres du Gouvernement.

Par courrier en date du 20 octobre 2006, S.E. M. le Ministre d'Etat demandait à ce que l'étude de ce projet de loi soit suspendue du fait des développements internationaux en la matière. Depuis, eu égard à l'évolution internationale allant dans le sens d'une libéralisation des jeux en ligne, dans un courrier en date du 3 juillet 2008, S.E. M. le Ministre d'Etat invitait le Conseil National à reprendre l'examen de ce projet de loi.

Par courrier en date du 17 janvier 2011, S.E. M. le Ministre d'Etat portait à la connaissance des Elus le retrait de ce projet. En effet, les récentes évolutions

législatives dans le pays voisin concernant l'ouverture à la concurrence et la régularisation du secteur des jeux d'argent et hasard en ligne, ainsi que le retrait des projets de loi concernant le commerce électronique et la fraude informatique, paraissent justifier une refonte du dispositif projeté.

Le retrait de ce texte justifié par la constante évolution de la matière est motivé par la volonté de doter dans les meilleurs délais la Principauté d'une législation adaptée à ses besoins et aux exigences de notre temps.

*2. Projet de loi, n° 778, relative à l'administration et à l'organisation judiciaire.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004 a été déposé en Séance Publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

J'ai été désigné comme Rapporteur lors de la Séance du 23 septembre 2005.

L'examen de ce texte qui a débuté au deuxième semestre 2010 se poursuit.

*3. Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission

Un Rapporteur, en la personne de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, a été désigné lors de la Commission du 16 novembre 2009.

Une première série de questions et observations formulées par la Commission a été transmise au Ministre d'Etat par courrier du 11 décembre 2009. En complément, une seconde série de questions et observations a été transmise au Ministre d'Etat le 16 février 2010.

Le 31 mai 2010, le Conseil National a reçu les réponses du Gouvernement aux deux listes de questions et observations.

La Commission a émis le souhait de rencontrer des professionnels et des associations afin que les Elus soient en mesure d'appréhender avec une plus grande exactitude la portée effective des modifications envisagées par ledit projet de loi.

A ce jour, le Conseil National est dans l'attente d'une réponse.

Toutefois, le Conseil National demeure également dans l'attente d'une réponse du Ministre d'Etat au courrier qui lui avait été adressé le 24 septembre 2010.

Celle-ci devrait permettre de fournir les éclaircissements qui font encore défaut à ce jour.

*4. Projet de loi, n° 849, relative à l'arbitrage.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 décembre 2007 a été déposé en Séance Publique le 21 décembre 2007 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de Mme Sophie LAVAGNA à l'occasion de la Commission de Législation du 30 octobre 2008. Lors d'une réunion de travail tenue le 28 juillet 2009, une délégation de la Commission de Législation a rencontré les membres du groupe de travail ayant élaboré ce projet de loi. Le Ministre d'Etat a adressé le 29 septembre 2009 au Conseil National un courrier formalisant les observations et réponses apportées lors de cette réunion le 29 septembre 2009.

A l'occasion de la Séance du 22 juillet 2010, la Commission a reçu les représentants de l'Ordre des Avocats-Défenseurs et Avocats de Monaco qui ont convenu d'adresser au Conseil National leurs observations.

En septembre 2010, lors de la Commission Plénière d'Etude présentant les grands équilibres budgétaires, le Ministre d'Etat a indiqué que le Gouvernement retirait ce texte.

Le Conseil National demeure, à ce jour, dans l'attente de la confirmation de ce retrait, par courrier.

Monsieur le Ministre d'Etat, peut-on considérer que ce texte est retiré ? Nous n'en n'avons jamais eu la confirmation écrite de votre part.

*5. Projet de loi, n° 872, relative à l'assistance judiciaire et à l'indemnisation des avocats.*

Ce texte, est arrivé au Conseil National le 28 décembre 2009. Il a été déposé en Séance Publique le 7 avril 2010 et renvoyé devant la Commission de Législation.

Un Rapporteur, en la personne de Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, a été désigné lors de la Commission du 20 mai 2010. La Commission a ainsi entrepris l'étude de ce projet de loi.

Par courrier en date 9 juin 2010, la Commission a fait part au Ministre d'Etat de ses interrogations et observations sur le projet de loi n° 872.

Les réponses du Gouvernement Princier aux interrogations et observations de la Commission ont été transmises le 3 août 2010.

Lors de sa Séance du 20 janvier 2011, la Commission de Législation a procédé à l'étude des amendements et a approuvé le projet de rapport.

Le rapport de la Commission de Législation relatif au projet de loi n° 872 ainsi que le texte consolidé ont été transmis au Gouvernement Princier le 7 février 2011.

La Commission continue donc d'étudier le projet de loi n° 872 à la lumière des réponses reçues du Gouvernement Princier.

*6. Projet de loi, n° 876, sur l'Aviation Civile.*

Le projet de loi a été déposé par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé en Commission de Législation le 10 mai 2010.

*7. Projet de loi, n° 879, portant diverses mesures en matière de responsabilité de l'Etat et de voies de recours.*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 7 décembre 2010.

Il a été déposé en Séance Publique le 10 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission de Législation.

*8. Projet de loi, n° 880, portant réforme des Codes pénal et de procédure pénale en matière de corruption et de techniques spéciales d'enquête*

Ce projet de loi est parvenu au Conseil National le 7 décembre 2010.

Il a été déposé en Séance Publique le 10 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission de Législation.

Monsieur le Président, ceci termine l'état d'avancement des textes devant la Commission de Législation.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur GARDETTO.

Je passe maintenant la parole à M. Gérard BERTRAND, en sa qualité de Président de la Commission du Logement.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi, n° 867, modifiant la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 20 juillet 2009, a été déposé en Séance Publique le 23 juillet 2009 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Guillaume ROSE lors de la Commission du Logement du 21 septembre 2009.

Une première liste de questions et observations a été envoyée au Gouvernement le 12 octobre 2009, les réponses étant parvenues au Conseil National le 17 mars 2010, après que le Conseil National a adressé deux lettres de relance. Ces réponses ont fait l'objet d'une étude lors de la Commission du 21 avril 2010.

Un groupe de travail issu de la Commission du Logement a reçu les représentants des associations de locataires et de propriétaires ainsi que les professionnels du secteur immobilier :

- L'Association des Locataires de Monaco le mardi 18 mai 2010 ;

- L'Association des Propriétaires de Monaco le mercredi 26 mai 2010 ;

- La Chambre Immobilière monégasque le mercredi 9 juin 2010.

La Commission a ensuite porté son attention sur l'étude des différents amendements relatifs à ce projet de loi et a débuté l'examen du projet de rapport lors de la Commission du Logement du 25 mars 2011.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur Gérard BERTRAND.

Nous continuons avec la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Mme Nicole MANZONE-SAQUET.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

*1. Projet de loi, n° 869, relative à la lutte et à la prévention des violences particulières.*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 octobre 2009, a été déposé en Séance Publique le 14 octobre 2009 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur avait été désigné en la personne de Mme Sophie LAVAGNA, lors de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille du 17 novembre 2009.

L'étude de ce texte a conduit la Commission à adresser au Gouvernement une liste de questions et d'observations le 15 décembre 2009.

Le 24 mars 2010, le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement qui ont été examinées lors de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, les 14 et 26 octobre 2010.

Une réunion de la Commission a eu lieu le 31 mars 2011 et depuis la Commission travaille à l'élaboration des amendements qui seront suivis de la rédaction du rapport.

**M. le Président.-** Merci beaucoup Madame la Présidente.

Pour finir, je passe maintenant la parole à M. Bernard MARQUET, en sa qualité de Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi, n° 860, portant code de l'environnement.*

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé le même jour devant la Commission.

Compte tenu de l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un avocat spécialisé en Droit de l'Environnement pour une étude approfondie en la personne de M. Gilles MARTIN. Les résultats d'une étude préliminaire nous sont parvenus à la mi-mars 2009.

Mme Anne POYARD-VATRICAN a été désignée comme Rapporteur lors de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie du 17 avril 2009.

En parallèle, la Commission a reçu respectivement les 27 mars et 22 juillet 2009 les Associations et Groupements intéressés par le thème de l'environnement ainsi qu'une délégation du Conseil Economique et Social, afin de recueillir leurs avis et suggestions sur ce projet de loi.

Une première liste d'observations et de questions a été adressée au Gouvernement par un courrier en date du 27 juillet 2009, à laquelle le Gouvernement a répondu par un courrier du 31 décembre 2009, et ses réponses ont ainsi été examinées par la Commission à l'occasion de la séance du 5 février 2010.

Lors de sa séance de travail du 21 mai 2010, la Commission a adressé une seconde série de questions au Gouvernement portant sur les livres 1 et 5 du projet de Code, auquel le Gouvernement a répondu par un courrier en date du 26 octobre 2010.

Ensuite, la Commission a poursuivi l'étude du projet de Code, plus particulièrement des Livres 2, 3 et 4, étude qui s'est achevée lors de la séance du 25 janvier 2011.

C'est à l'occasion de sa dernière séance du 4 février 2011 que la Commission a décidé de recueillir une nouvelle fois la position du Gouvernement en lui adressant une nouvelle série de questions, le 11 mars 2011.

Je pense, Monsieur le Président, que nous ferons rapidement le point de ce texte.

Aucun autre texte n'est à l'étude devant la Commission.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur MARQUET.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National s'achève ainsi.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

—  
**(La séance est levée à 20 heures 30).**  
—

